

# Mémorandum élections régionales

**2009**

Propositions en vue de restaurer les conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'homme mis à mal par la pauvreté.

Avril 2009



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>PROPOSITIONS COMMUNES AUX REGIONS ET COMMUNAUTES.....</b>	<b>7</b>
ÉLABORATION DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : PREREQUIS.....	9
CONNAISSANCE - COLLECTE DE DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES .....	12
CONNAISSANCE - UNE SERIE EQUILIBREE D'INDICATEURS.....	15
CONNAISSANCE - CONCORDANCE ENTRE LA RECHERCHE, LA POLITIQUE ET LA MISE EN ŒUVRE.....	17
CONNAISSANCE - PARTICIPATION ACTIVE DES DIFFERENTS ACTEURS .....	19
<b>PROPOSITIONS COMMUNES AUX COMMUNAUTES.....</b>	<b>21</b>
FAMILLE - ACCOMPAGNEMENT EN AMONT DES DIFFICULTES .....	23
FAMILLE – AIDE A LA JEUNESSE.....	25
FAMILLE – PLACEMENT DES ENFANTS .....	27
FAMILLE – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.....	29
ENSEIGNEMENT – RELATIONS ENTRE LES FAMILLES VIVANT DANS LA PAUVRETE ET L'INSTITUTION SCOLAIRE ....	30
ENSEIGNEMENT – INSCRIPTION .....	32
ENSEIGNEMENT – ORIENTATION SCOLAIRE .....	33
ENSEIGNEMENT – FRAIS DE SCOLARITE.....	34
ENSEIGNEMENT – FORMATION INITIALE ET CONTINUEE DES ENSEIGNANTS .....	35
ENSEIGNEMENT – FREQUENTATION DE L'ECOLE MATERNELLE .....	36
ENSEIGNEMENT – PARTICIPATION A DES ORGANES DE CONCERTATION .....	38
ENSEIGNEMENT – SEGREGATION SOCIALE .....	40
CULTURE - OBSTACLES A L'ACCES A LA CULTURE .....	42
CULTURE - INITIATIVES DE PARTICIPATION CULTURELLE .....	44
FORMATION - FORMATION CONTINUE.....	45
FORMATION - FORMATION DE BASE .....	46
SANTE - PREVENTION .....	47
<b>PROPOSITIONS COMMUNES AUX REGIONS</b>	
<b>LES PROPOSITIONS RELATIVES A L'EMPLOI S'ADRESSENT EGALEMENT A LA COMMUNAUTE</b>	
<b>GERMANOPHONE .....</b>	<b>49</b>
EMPLOI - ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE .....	51
EMPLOI – AUTONOMISATION DE L'USAGER .....	53
EMPLOI – ACCOMPAGNEMENT ADAPTE .....	55
EMPLOI - EMPLOI DE QUALITE.....	56
EMPLOI - FORMATIONS QUALIFIANTES .....	57
LOGEMENT – MARCHÉ LOCATIF PRIVE .....	58
LOGEMENT – AGENCES IMMOBILIERES SOCIALES .....	60
LOGEMENT – FINANCEMENT DES LOGEMENTS PUBLICS ET MISSION SOCIETALE .....	61
LOGEMENT – AIDES PUBLIQUES A L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT .....	63
LOGEMENT – SITUATIONS DE NON-LOGEMENT.....	65
LOGEMENT – HABITAT PERMANENT DANS LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES .....	67
ÉNERGIE – MARCHES LIBERALISES DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE : INFORMATION ET EVALUATION.....	69
ÉNERGIE – STATUT DE CLIENT PROTEGE .....	71
ÉNERGIE - SOURCES D'ENERGIE A USAGE DOMESTIQUE .....	72
ÉNERGIE – PRIX.....	73
ÉNERGIE – PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	75
ÉNERGIE – DROIT A L'ENERGIE .....	77
<b>PROPOSITIONS SPECIFIQUES A LA COMMUNAUTE/REGION FLAMANDE.....</b>	<b>79</b>
ENSEIGNEMENT - INSCRIPTION EN PRIMAIRE .....	81

ENSEIGNEMENT – POLITIQUE LINGUISTIQUE .....	82
ENSEIGNEMENT – FRAIS DE SCOLARITE.....	83
ÉNERGIE – COMPTEUR A BUDGET ET LIMITEUR DE PUISSANCE .....	84
ÉNERGIE – COUPURES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ.....	85
ÉNERGIE – PERFORMANCE ÉNERGETIQUE.....	86
ÉNERGIE – STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ .....	87
<b>PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES A LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE .....</b>	<b>89</b>
FAMILLE - AIDE A LA JEUNESSE .....	91
ENSEIGNEMENT – FRAIS SCOLAIRES .....	92
ENSEIGNEMENT – INSCRIPTION .....	93
<b>PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES A LA RÉGION WALLONNE .....</b>	<b>95</b>
ÉNERGIE – COMPTEUR A BUDGET ET LIMITEUR DE PUISSANCE .....	97
ÉNERGIE – COUPURES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ.....	98
ÉNERGIE – MESURES DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE .....	100
<b>PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES A LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE .....</b>	<b>101</b>
CONNAISSANCE - SOUS-REPRÉSENTATION DES PERSONNES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNÉES.....	103
ÉNERGIE – PERFORMANCE ÉNERGETIQUE.....	104

## Introduction

*Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains, considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'homme... est un objectif commun de chaque Autorité du pays...*

Préambule de l'accord de coopération en matière de pauvreté

Dans le cadre de ses missions légales<sup>1</sup>, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale organise des concertations auxquelles participent divers acteurs, selon les thématiques abordées. Une attention particulière y est toujours accordée à la participation des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent conformément à la volonté du législateur. L'objectif est de contribuer ainsi au débat et à l'action politiques, en recueillant les constats, les analyses et les propositions émanant d'une réflexion collective menée par ceux et celles qui sont confrontés à la pauvreté, que ce soit dans leur vie personnelle, dans leur pratique professionnelle ou dans leur engagement militant. Les résultats des concertations sont publiés tous les deux ans dans un rapport remis à la Conférence interministérielle de l'intégration sociale.

Dans la perspective des élections régionales, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a rassemblé dans un mémorandum les propositions formulées par les groupes de concertation, relatives à des matières de compétences régionales ou communautaires. Ces propositions sont présentées dans les deux derniers rapports bisannuels le rapport 2005 intitulé « Abolir la pauvreté, une contribution au débat et à l'action politiques » et le rapport 2007 intitulé « Évolutions et perspectives, une contribution au débat et à l'action politiques » (téléchargeables sur le site : [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)).

Toutes les propositions présentées dans ce mémorandum concourent au même objectif : la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'homme mis à mal par la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale (préambule de l'accord de coopération).

Le plan général du mémorandum et la présentation des propositions sont les mêmes que ceux adoptés par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, au sein duquel le Service a été créé.

---

<sup>1</sup> Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté du 5 mai 1998, M.B. du 16 décembre 1998 et M.B. du 10 juillet 1999.



## Propositions communes aux Régions et Communautés



## Propositions communes aux Régions et Communautés

Titre	<b>Élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté : prérequis</b>
Constat	Le contenu et l'efficacité des politiques sont fortement déterminés par la façon dont elles sont élaborées.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>mener une politique générale</b> : des mesures générales plutôt que sélectives. Il s'agit de créer des mesures ouvrant des perspectives à leurs bénéficiaires dans le cadre d'une politique structurelle, les mesures particulières devant répondre à une urgence et rester provisoires.</li> <li>- <b>tenir compte de la diversité</b> : si l'on peut identifier des caractéristiques récurrentes de la pauvreté, il n'existe cependant pas de pauvre 'type'. La pauvreté varie dans ses causes et ses conséquences selon des caractéristiques personnelles, comme l'âge, le sexe, l'origine, l'état de santé,... Elle est également fonction de caractéristiques sociales : origine sociale, type de famille (nombreuses, monoparentale,...), statut de séjour, lieu de résidence,... S'intéresser à l'hétérogénéité des caractéristiques de la pauvreté permet de mieux la combattre. En reconnaissant cette diversité, les réponses peuvent être adaptées. Néanmoins, il ne s'agit pas tant d'élaborer des réponses ciblées pour certaines populations, mais de rendre les mesures, dont celles qui ont pour objectif spécifique de lutter contre la pauvreté, accessibles à tous en les adaptant aux conditions particulières qu'elles rencontrent. Exemple : mettre en place des crèches qui organisent l'accueil en dehors des heures classiques de bureau pour permettre aux parents qui occupent des emplois aux horaires 'atypiques' d'en bénéficier (nettoyage, vente,...) Les efforts doivent être poursuivis pour mieux connaître la diversité de la pauvreté : en diversifiant les indicateurs de façon à pouvoir saisir la variété des situations de pauvreté, en encourageant le développement de recherches qualitatives qui permettent de mieux saisir les structures et les mécanismes qui génèrent l'exclusion, en améliorant la qualité des banques de données de manière à inclure la réalité des populations qui sont la plupart du temps négligées (personnes sans abri, personnes vivant dans une institution, personnes sans papier...), en stimulant les recherches qui impliquent la participation des personnes concernées.</li> <li>- <b>favoriser la participation de tous</b> : rendre la participation de tous possible est une démarche exigeante. Une des exigences réside dans l'aspect collectif de la parole : isolée, une contribution n'a pas de poids et peu de légitimité. Une parole collective ne se construit pas sans moyens, a fortiori celles de personnes pauvres.</li> </ul>

En effet, une véritable participation des pauvres suppose qu'ils puissent se situer dans les grands débats de notre société (le partage du temps du travail, le droit de tous à un revenu décent,...), qu'ils soient informés, qu'ils puissent réfléchir à partir de leur propre expérience. Les associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent jouent à cet égard un rôle considérable. Elles offrent des espaces d'échanges conçus en fonction des plus vulnérables. Elles réalisent aussi un long travail en amont pour atteindre des personnes qui ne rejoindraient pas spontanément un groupe. Ces étapes préalables à la rencontre avec d'autres partenaires ne sont pas encore reconnues à leur juste valeur alors même que la participation est prônée par de nombreux responsables politiques. La demande de soutenir correctement, compte tenu de la situation de départ et la difficulté du travail à fournir, les associations, n'est certes pas neuve mais toujours pertinente. Plus concrètement, il est demandé d'évaluer les législations sur la base desquelles les associations sont reconnues, en posant la question des moyens dégagés pour soutenir le droit d'association des personnes pauvres. La demande d'évaluation porte en particulier sur les moyens mis à disposition pour aller vers les populations les plus démunies et pour assurer une présence auprès d'elles et un travail de proximité, deux éléments sans lesquels une participation à des démarches collectives et au dialogue avec d'autres acteurs est impossible.

- **veiller à la cohérence des politiques** : les personnes qui vivent la pauvreté expérimentent chaque jour le fait qu'il n'est pas possible de garantir un droit sans garantir les autres, tant il est vrai que les droits fondamentaux sont indivisibles. Les professionnels sur le terrain sont eux aussi confrontés de manière cruciale au lien qui existe entre les diverses politiques : ils éprouvent trop souvent le sentiment qu'ils travaillent essentiellement pour pallier sur le plan local les lacunes des politiques structurelles, pour soulager la pauvreté créée par ailleurs. Pour relier les différents de compétence, les responsables politiques ont créé des conférences interministérielles. Il est demandé aux régions et communautés de contribuer à optimiser ces lieux de concertation.
- **introduire une culture de l'évaluation des politiques** : l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, qui crée le Service, insiste tant sur le besoin d'évaluer les politiques que sur la participation à cette évaluation de tous les acteurs concernés. Quelques recommandations pour mener à bien l'évaluation de politiques :
  - **systematiser le recueil de données**. C'est dès la conception de la mesure que le recueil des données relatives à son évaluation doit être réfléchi. Quelles sont les informations les plus pertinentes ? Comment les récolter ? Comment garantir leur validité et leur fiabilité ?
  - **multiplier les niveaux d'évaluation**. Les effets des politiques sont souvent complexes à évaluer. Il est parfois difficile de

	<p>déterminer si les effets observés sont le résultat des politiques mises en place ou le fait d'une évolution économique plus globale. Pour contrecarrer ces obstacles à l'évaluation, il convient de multiplier les approches à des niveaux différents. L'évaluation doit s'accompagner d'une mise en perspective des conditions (moyens et environnement socio-économique) dans lesquelles les politiques sont mises en place.</p> <p>- <b><i>élargir le processus évaluatif à tous les acteurs concernés.</i></b> L'évaluation doit laisser une place à tous les points de vue : celui des bénéficiaires, des travailleurs sociaux, des gestionnaires et mandataires, des partenaires,... Chaque acteur impliqué doit pouvoir défendre ses priorités (effet sur le bien-être et accès aux droits, implémentation de la législation, efficacité et efficience...) et la méthode d'évaluation utilisée.</p>
--	---

## Propositions communes aux Régions et Communautés

Titre	<b>Connaissance - Collecte de données qualitatives et quantitatives</b>
Constat	<p>L'approche qualitative contribue grandement à la recherche en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, plus précisément à l'étude des structures et des mécanismes qui interviennent dans la création et la persistance de situations de pauvreté. La diversité des situations de vie peut aussi être mieux étudiée par la recherche qualitative. Des participants au projet 'Recherche - action - formation' mené sur les indicateurs de pauvreté mettent aussi fortement l'accent sur la manière dont la pauvreté est vécue par les gens eux-mêmes. La recherche qualitative permet de mieux rendre compte de cet aspect qui touche aux sentiments humains. En Belgique, quelques projets de recherche qualitative intéressants ont déjà été menés mais ce type de recherche reste le parent pauvre.</p> <p>Les ensembles de données récoltées à grande échelle, sur la base d'enquêtes ou banques de données administratives, sont d'une importance majeure pour la recherche.</p> <p>La sous-représentation dans les bases de données des personnes vivant dans la pauvreté constitue une problématique spécifique. Le risque existe que les personnes pauvres soient sous-représentées, en particulier dans les enquêtes car elles s'appuient sur un échantillon. Deux phénomènes peuvent l'expliquer :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La composition de l'échantillon ne correspond pas à l'ensemble de la population (en d'autres termes, l'échantillon n'est pas représentatif), et cela parce que les personnes et les groupes vivant dans la pauvreté risquent de ne pas y figurer.</li> <li>2. Les non-réponses : les personnes sélectionnées dans l'échantillon initial ne participent pas à l'enquête (à la suite de déménagements multiples par exemple ou en raison de leur méfiance à l'égard du projet). Cela pose surtout problème lorsque l'absence de réponse est le fait de certaines catégories d'individus plutôt que d'autres : il est probable que ce phénomène contribue également à sous-représenter les personnes vivant dans la pauvreté.</li> </ol> <p>Dans les bases de données administratives aussi, certaines personnes ou certains groupes font défaut.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Davantage de recherche qualitative.</b> Il est nécessaire d'en augmenter le nombre et de dresser une vue d'ensemble du travail déjà réalisé par plusieurs équipes, financées par différentes autorités. Une recherche qualitative correctement menée exige des moyens et du temps en suffisance.</li> <li>- <b>Résoudre le problème de la sous-représentation des personnes</b></li> </ul>

	<p><b>pauvres dans les banques de données.</b> Des efforts et des moyens supplémentaires sont donc nécessaires, notamment pour concrétiser les pistes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>Extension de l'ampleur des enquêtes.</i></b> Pour que l'on puisse disposer de données fiables au sujet des différents groupes et situations en matière de pauvreté, les échantillons utilisés lors d'enquêtes doivent être suffisamment larges. D'où la demande d'un échantillon suffisamment important lorsque des enquêtes sont effectuées, afin que des chiffres puissent être fournis pour toutes les Régions et Communautés et – idéalement – pour les territoires urbains et ruraux.</li> <li>- <b><i>Amélioration de la représentativité des échantillons des enquêtes et des banques de données administratives.</i></b> Il faut continuer à étudier comment des groupes qui sont actuellement absents de l'échantillon d'une enquête ou d'une banque de données administratives pourraient malgré tout y être suffisamment représentés. En outre, on peut aussi vérifier s'il convient de mener des recherches supplémentaires sur ces groupes, selon des méthodes adaptées aux conditions de vie de ces personnes.</li> <li>- <b><i>Poursuite des recherches sur le phénomène des « non-réponses ».</i></b> Un certain nombre de personnes, bien que figurant dans l'échantillon, ne peuvent pas faire l'objet d'une enquête en raison de difficultés à les contacter ou de refus de répondre. Ces recherches devraient surtout porter sur l'ampleur de ces phénomènes et leurs raisons.</li> <li>- <b><i>Croisement avec des banques de données administratives.</i></b> Voir ci-après.</li> <li>- <b><i>Combiner différentes bases de données.</i></b> Différents acteurs plaident pour augmenter encore les croisements de banques de données. En ce qui concerne l'enquête EU-SILC, une liaison à des banques de données administratives permettrait d'éviter de poser certaines questions relatives à la situation en matière de revenu – qui sont imposées par l'Union européenne et prennent beaucoup de temps – et de les remplacer par des questions non monétaires. A cet égard, la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, plus particulièrement le datawarehouse 'marché du travail', offre beaucoup de possibilités : il donne un vaste aperçu des situations dans lesquelles les ménages vivent. Dans le cas d'une étude longitudinale, aucun problème 'd'abandon' sélectif ne se pose. Un lien avec des fichiers extérieurs au système de sécurité sociale est donc de l'ordre du possible mais ... les données ne concernent que les personnes en ordre sur le plan administratif.</li> <li>- <b><i>Exploiter davantage les données du terrain.</i></b> Il convient d'exploiter davantage les données 'du terrain' récoltées par les institutions qui y sont actives. Lors du projet 'recherche – action – formation', les participants ont remarqué qu'un grand nombre de données sont disponibles au sein de différentes institutions. L'utilisation de ces données peut éviter de mettre sur pied une enquête (avec le risque de ne pas atteindre certains groupes ou de les voir sous-représentés). Il faudra cependant d'abord étudier comment ces</li> </ul>
--	--

informations peuvent être fournies de manière standardisée.

- **Développer la 'capacité statistique' dans notre pays.** Pour pouvoir réaliser les différentes propositions ci-dessus, il convient d'investir dans une plus grande 'capacité statistique'. Si l'on veut mener des politiques fondées sur des chiffres, il faut en même temps investir dans la production de données récentes, rigoureuses, dans le contrôle de la qualité y afférent et dans le traitement de ces données.

## Propositions communes aux Régions et Communautés

Titre	<b>Connaissance - Une série équilibrée d'indicateurs</b>
Constat	<p>Un 'indicateur' est un instrument de mesure servant à évaluer un aspect donné d'une problématique (par exemple le nombre de personnes vivant sous un certain seuil de revenu ou le nombre de personnes vivant dans une habitation insalubre...). Des indicateurs sont donc utilisés pour parler de certains aspects de la pauvreté. Ils peuvent aussi être utilisés dans le cadre d'une recherche, d'une évaluation, de la fixation d'objectifs... Le choix de ces indicateurs, selon l'aspect de la problématique qu'on veut mesurer, reflète toujours la manière dont on aborde cette problématique.</p> <p>Un grand nombre d'indicateurs qui sont utilisés dans le contexte européen – dans le cadre des Plans d'action nationaux inclusion sociale – sont basés sur une mesure relative de la pauvreté, à savoir le taux de risque de pauvreté. Celui-ci est décrit comme le pourcentage de la population ne disposant pas d'un revenu équivalent à au moins 60% du revenu médian.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuite de l'élaboration d'une série équilibrée d'indicateurs.</b> Il faut continuer à travailler à l'élaboration d'une série équilibrée d'indicateurs reflétant autant que possible le caractère multidimensionnel de la pauvreté et la complexité des situations de pauvreté. Le choix et l'élaboration des différents indicateurs monétaires et non monétaires requièrent encore de plus amples recherches et concertations dans le cadre d'un processus de réflexion continu, avec la participation d'acteurs de terrain.</li> <li>- <b>Analyse et interprétation des chiffres relatifs aux différents indicateurs, avec la participation des différents acteurs.</b> L'explication de ces chiffres est naturellement importante pour leur interprétation par les décideurs, mais également dans la communication à l'attention du grand public. Il est important que les différents acteurs de la lutte contre la pauvreté soient impliqués dans cette interprétation: qu'ils soient scientifiques, représentants d'administrations publiques, professionnels des différentes organisations et institutions sur le terrain, personnes vivant dans la pauvreté.</li> <li>- <b>Davantage de recherche longitudinale.</b> Le besoin de recherche longitudinale (au cours de laquelle les mêmes personnes sont interrogées ou suivies dans la durée) est régulièrement cité. Ce type de recherche permet d'aider à répondre à une question centrale dans ce rapport : quand et de quelle manière les gens obtiennent-ils de réelles perspectives d'avenir (qualité des emplois, revenus, une formation sérieuse, etc.) ? Plutôt que de se</li> </ul>

demander simplement comment ces personnes peuvent survivre dans leur situation actuelle.

- **Poursuite de la concertation pour l'élaboration d'une mesure de pauvreté absolue.** Une des critiques à l'égard de la mesure relative de la pauvreté est que le seuil de pauvreté est fixé de façon arbitraire. Cela amène certains acteurs à proposer une combinaison avec une mesure de pauvreté absolue, de caractère plus tangible. D'autres, par contre, hésitent plutôt à choisir une mesure de pauvreté absolue en raison des dangers qu'elle présente. En tout cas, les conditions suivantes doivent être fixées pour la détermination d'une mesure de pauvreté absolue :
  - *Elle doit absolument faire l'objet d'une concertation avec les différents acteurs* (notamment pour décider ce qui doit être repris ou pas dans le panier des 'biens et services nécessaires') ;
  - *La mesure de la pauvreté ne doit pas devenir une norme politique ou sociale ;*
  - *L'élaboration d'une telle mesure demande une approche méthodique correcte ;*
  - *Les moyens et le temps disponibles pour élaborer cette mesure doivent être suffisants.*

Les initiatives menées dans d'autres pays peuvent servir de source d'inspiration pour la concertation sur cette piste (voir les expériences en Italie, aux États-Unis et au Québec par exemple).

## Propositions communes aux Régions et Communautés

Titre	<b>Connaissance - Concordance entre la recherche, la politique et la mise en œuvre</b>
Constat	<p>Différents représentants issus du monde scientifique et des administrations publiques déplorent que les indicateurs soient trop peu utilisés par les responsables politiques. Il semble en effet exister très peu de liens entre les données provenant de la recherche et les mesures politiques qui sont prises.</p> <p>En outre, l'impact des mesures politiques sur le terrain n'est pas systématiquement évalué. Les autorités ne savent pas toujours si les mesures sont efficaces (à savoir si la nouvelle législation atteint ses objectifs) et ne connaissent pas toujours leurs conséquences dans les différentes sphères de l'existence (en particulier en ce qui concerne la vie dans la pauvreté).</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Utilisation plus systématique des indicateurs par les responsables politiques.</b> Les responsables politiques pourraient utiliser plus systématiquement les indicateurs disponibles. En même temps, les différents participants au débat doivent aussi se demander si le choix des indicateurs ne doit pas être repensé pour être davantage un soutien à la décision politique.</li> <li>- <b>Étudier la possibilité d'un rapport d'impact sur la pauvreté.</b> Lors de l'élaboration d'une mesure politique, il conviendrait d'examiner davantage quelles conséquences elle peut engendrer pour les personnes qui vivent dans une situation de pauvreté. Lors de différentes concertations et au cours du projet 'recherche – action – formation' du Service, il a été souligné avec insistance combien il est important d'évaluer cet impact de manière approfondie:  <i>« (1) Il est (...) indispensable de ne pas dissocier les actions et les mesures de leur efficacité. (2) Le succès d'une mesure dépend fortement de la façon dont elle va être reçue par le public concerné. D'où l'importance de mieux prendre en compte les parcours individuels et les sentiments humains qui en découlent (respect de la dignité, reconnaissance de la diversité). (3) L'évaluation des actions doit rendre compte de l'impact des mesures préconisées sur l'insertion durable des publics concernés dans un emploi de qualité, dans un logement salubre, dans un état de santé satisfaisant, dans un cycle d'enseignement général, .... ».</i>            Depuis longtemps, l'idée d'un rapport à ce sujet est mise en avant. Il faut encore examiner sous quelle forme un tel instrument de recherche pourrait offrir une plus-value dans l'élaboration de mesures politiques de qualité. Les exemples de rapports d'impact dans d'autres secteurs peuvent constituer une source d'inspiration         </li> </ul>

en ce qui concerne les possibilités et les limites d'un tel instrument.

- **Évaluation systématique de mesures, avec implication des différents acteurs.** Lors de l'introduction d'une mesure politique, une évaluation devrait être systématiquement prévue après une période donnée. Lors de cette évaluation, les différents acteurs doivent être impliqués autant que possible.

## Propositions communes aux Régions et Communautés

Titre	<b>Connaissance - Participation active des différents acteurs</b>
Constat	Les recherches sur la pauvreté et l'exclusion sociale n'impliquent pas toujours les personnes vivant elles-mêmes dans la pauvreté et celles qui sont confrontées professionnellement à des situations de pauvreté. Pourtant, des projets de recherche ayant offert la possibilité de participer à ces acteurs ont clairement montré la plus-value d'une telle approche.
Propositions	<p><b>Accroître les possibilités, pour les personnes concernées, de participer à la recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale.</b> Les personnes vivant dans la pauvreté demandent à pouvoir participer à la recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Un objectif du processus européen en matière d'inclusion sociale concerne d'ailleurs la participation de tous les acteurs. Les personnes vivant dans la pauvreté expriment une forte inquiétude par rapport au manque de possibilités de participation. <i>« Attention, on parle de nos vies ! »</i> a-t-on pu entendre. Le projet 'Recherche - action - formation' a mis en avant le terme 'vigilance' : <i>« En terminant le chapitre consacré aux sentiments humains, les participants affirmaient que, si on choisissait de recourir à des enquêtes, il était nécessaire de s'appuyer sur un groupe de travail au sein duquel les personnes pauvres étaient valablement représentées. La question était alors centrée sur les enquêtes. Mais de manière plus générale, le recueil, l'utilisation et l'interprétation de données relatives à la pauvreté s'avèrent délicates, quelle que soit la provenance de celles-ci. Tant la construction des indicateurs de pauvreté que leur utilisation demandent une grande prudence pour veiller à rester, aussi bien dans la manière de parler de la pauvreté que dans la façon d'évaluer les politiques de lutte contre la pauvreté, en concordance avec la réalité vécue par les personnes pauvres. Le mot-clé utilisé par un délégué d'une administration a été gardé ensuite par l'ensemble des participants ».</i></p> <p>La participation au processus de mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale doit se traduire par une implication dans les différentes phases d'un processus de recherche, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition de la pauvreté - et plus concrètement la formulation de la question de recherche - ainsi que le choix d'indicateurs ;</li> <li>- La formulation des questions ;</li> <li>- L'interprétation des résultats de la recherche.</li> </ul> <p>Différentes possibilités de concrétiser cette participation existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On peut accorder plus d'attention et de moyens à la recherche participative et à la recherche-action dans lesquelles les personnes vivant dans la pauvreté ne sont pas uniquement objets</li> </ul>

	<p>de recherche mais aussi co-auteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- On peut faire systématiquement attention à ce que les différents acteurs soient impliqués dans l'accompagnement du projet de recherche.</li></ul>
--	--

## Propositions communes aux Communautés



## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Famille - Accompagnement en amont des difficultés</b>
Constat	<p>Pour pouvoir exister comme famille, des conditions doivent être réunies. Une aide pour l'éducation des enfants ne palliera jamais l'insuffisance de revenus, l'insalubrité d'un logement ou la mauvaise qualité voire l'absence d'un emploi. Une aide respectueuse des aspirations des parents et des enfants peut cependant contribuer à protéger la cellule familiale, structure de base pour le développement de la personnalité et de la socialisation. De nombreux services existent, organisés notamment par les Communautés, mais malgré cela, trop souvent encore, des services qui entrent en contact avec des parents et des enfants lorsque leur situation est fort dégradée constatent que ceux-ci n'ont encore jamais eu de contact avec l'une ou l'autre organisation susceptible de les aider. De nombreux parents disent qu'ils ne s'adressent à un service que s'ils y sont acculés ; ils reportent cette démarche le plus longtemps possible. Ils ajoutent qu'ils hésitent à conseiller à leurs relations d'aller vers des professionnels de l'aide.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Respecter et encourager les solidarités spontanées, dans l'environnement immédiat</b> : elles constituent une aide d'emblée mieux acceptée par les familles que des interventions extérieures car elles ne les désapproprient pas de leur situation, elles sont moins menaçantes qu'une intervention institutionnelle.</li> <li>- <b>Accompagner en amont des difficultés</b> : cette proposition peut se concrétiser de diverses façons. <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donner les moyens aux services d'atteindre les familles les plus exclues</b> : permettre aux parents et aux jeunes qui ne s'adressent pas d'initiative à un service de bénéficier cependant du soutien que ce dernier peut offrir est une démarche nécessaire mais délicate. Travailler de manière proactive exige du personnel disponible pour aller vers les familles dans leur environnement, pour prendre le temps de les rencontrer. Elle suppose aussi une formation à l'accompagnement des populations vulnérables pour que celui-ci soit émancipatoire et ne se transforme pas en contrôle.</li> <li>- <b>Développer les services les mieux acceptés par les parents et les enfants</b> : les services qui agissent sans mandat sont les plus appréciés par les parents et les enfants ; ils sont perçus comme offrant davantage de garanties parce qu'ils ne doivent rendre de comptes à personne. Les familles gardent donc la maîtrise de leur situation. Mais ces services manquent de moyens et n'existent pas partout. Actuellement, il y a de longues listes</li> </ul> </li> </ul>

d'attente pour obtenir un accompagnement à domicile non mandaté, par exemple. Durant cette période, les difficultés rencontrées par les familles deviennent de plus en plus grandes et de plus en plus nombreuses.

- **Rendre davantage possible des demandes d'aide en provenance des parents eux-mêmes** : une première étape pourrait consister à relever les pratiques des services organisés par les Communautés qui sont évaluées positivement par les bénéficiaires afin de les faire connaître au sein du secteur et de voir dans quelle mesure elles sont généralisables. Un tel relevé contribuerait aussi à l'harmonisation des pratiques souhaitée par les bénéficiaires qui, vu la grande diversité des attitudes des professionnels, ne s'y retrouvent pas toujours et ont l'impression d'être traités de manière arbitraire.

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Famille – Aide à la jeunesse</b>
Constat	L'esprit et la lettre des décrets relatifs à l'aide à la jeunesse sont appréciés par les familles concernées car ils prévoient une place pour le partenariat et considèrent le placement des enfants comme une mesure exceptionnelle et temporaire. Mais l'application de ces textes reste difficile. Diverses raisons expliquent ce constat, parmi lesquelles la perception des services de l'aide à la jeunesse par les intervenants d'autres secteurs et les bénéficiaires ainsi que le manque de temps des professionnels.
Propositions	<p><b>Améliorer l'application des décrets relatifs à l'aide à la jeunesse.</b> Concrètement, cela signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>mieux faire connaître le rôle des services de l'aide à la jeunesse auprès des autres intervenants et des bénéficiaires</i></b> : les professionnels de l'aide à la jeunesse constatent que leur mission est mal connue à l'extérieur du secteur. Certains services d'aide situent le SAJ dans la sphère du contrôle ; ils n'orientent donc pas de manière appropriée les personnes vers le SAJ. Cette méconnaissance contribue à véhiculer l'idée d'un service plus menaçant que soutenant pour les familles. Le premier contact avec l'aide à la jeunesse se passe d'autant plus difficilement.</li> <li>- <b><i>améliorer l'image des services de l'aide à la jeunesse et de ses bénéficiaires</i></b> : une des premières missions des SAJ est d'orienter les personnes vers les services appropriés mais les professionnels disent hésiter parfois à accompagner les personnes dans leurs démarches vers d'autres services : est-il toujours dans l'intérêt de la famille d'intervenir ? Les personnes qui ont affaire à un service de l'aide à la jeunesse, du fait qu'elles y ont affaire, sont très souvent considérées comme ayant des problèmes et risquant d'en causer. Il arrive par exemple qu'une société de logement social évalue négativement la demande d'une famille parce qu'elle est en relation avec un SAJ.</li> <li>- <b><i>donner aux professionnels du temps pour travailler avec les parents et les jeunes</i></b> : accorder aux familles la place que prévoit la législation pour elles tout au long du processus d'aide signifie rédiger des courriers qui contiennent des explications compréhensibles plutôt que des courriers type, écouter les familles avant de chercher une solution, se rendre sur le terrain, rencontrer les parents et les enfants à domicile si c'est souhaitable, écrire des rapports qui rendent compte des différents points de vue... Les professionnels disent ne pas disposer du temps nécessaire pour accomplir ces tâches.</li> </ul> <p>Étant donné la récente <b>réforme de la loi relative à la protection de</b></p>

	<p><b>la jeunesse</b>, il est demandé aux trois Communautés d'<b>examiner son impact sur le secteur de l'aide à la jeunesse</b>. Les deux secteurs sont en effet étroitement liés.</p>
--	--

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Famille – Placement des enfants</b>
Constat	<p>Le placement des enfants est une mesure grave qui ne peut être prise qu'après avoir épuisé toutes les autres possibilités. Aujourd'hui encore, trop de retraits d'enfants de leur milieu sont liés à la pauvreté de ce dernier alors même que les effets positifs d'une telle mesure, en termes d'avenir pour l'enfant, ne sont pas établis. Les familles concernées sont explicites à ce sujet : elles parlent de 'déracinement' nocif au vu de l'intérêt à long terme de l'enfant. Lorsqu'un placement s'avère cependant nécessaire, un soutien accru des parents s'impose.</p>
Propositions	<p><b>Soutenir la famille en cas de placement des enfants</b> : cette demande des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent reste toujours aussi forte. Ce soutien est multiforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>clarté sur les raisons du placement</i></b>, sans laquelle il est impossible pour les professionnels et les familles de construire un projet</li> <li>- <b><i>respect des conditions nécessaires pour le maintien du lien entre parents et enfants</i></b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lieu de placement pas trop éloigné du domicile familial, sauf contre-indication établie sur la base d'un avis spécialisé circonstancié ; les deux lieux doivent être accessibles par transport en commun.</li> <li>- facilités de contacts et de visites pour tout l'environnement d'origine de l'enfant dans la mesure où lui-même et ses parents le souhaitent : l'enfant doit pouvoir maintenir un réseau de relations de telle manière que lorsqu'il quitte l'institut ou la famille d'accueil, il ait suffisamment de points d'appui possibles ; tant qu'il reste des chances de retour en famille, cultiver le désir de retour.</li> <li>- placement ensemble des enfants d'une même fratrie, dans toute la mesure du possible.</li> </ul> </li> <li>- <b><i>accompagnement de la famille lors du retour des enfants</i></b> en particulier après un placement de longue durée, pour réapprendre à vivre ensemble.</li> </ul> <p><b><i>maintien de la capacité financière des parents durant l'éloignement de l'enfant</i></b> car l'enfant, même placé, a un coût pour ses parents. L'évaluation de la disposition législative selon laquelle les allocations familiales peuvent être accordées partiellement, sous forme d'une somme forfaitaire, aux parents d'enfants placés auprès d'une famille d'accueil et en particulier de l'usage qui est fait dans les Communautés du retrait possible de cette allocation forfaitaire, reste d'actualité. Il en va de même pour la proposition d'octroyer ce montant forfaitaire aussi aux parents bénéficiaires</p>

	d'allocations familiales garanties au moment du placement.
--	--

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Famille – Accueil de la petite enfance</b>
Constat	<p>Les possibilités effectives d'accueil des enfants varient en fonction du statut social. Les places disponibles dans les structures d'accueil, trop peu nombreuses pour répondre à la demande, sont accordées d'abord aux parents qui travaillent. Les budgets dégagés pour accroître l'offre témoignent de la même priorité. Vu le manque de places, les nombreuses autres situations dans lesquelles des parents souhaiteraient pouvoir faire accueillir leur enfant reçoivent trop peu de réponse (formation, déménagement, visite chez le médecin,...) d'autant plus que le réseau social des familles défavorisées est fragile.</p>
Propositions	<p>Afin de <b>concevoir les politiques d'accueil comme soutien aux familles et pas seulement à l'emploi</b>, il est demandé de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>revoir les règles de financement des initiatives d'accueil qui visent particulièrement un public fragilisé</b> : ces structures éprouvent énormément de difficultés à trouver les financements nécessaires pour leur fonctionnement, adaptés aux trajectoires pas toujours rectilignes des familles défavorisées alors que les sources de subsides sont extrêmement compartimentées ;</li> <li>- <b>simplifier au maximum les formalités d'inscription</b> : ces formalités, parce qu'elles sont plus rapidement accomplies par les familles qui vivent dans de meilleures conditions, facilitent l'accès de ces dernières aux structures ouvertes à tous, au détriment des parents et des enfants de milieu défavorisé ;</li> <li>- <b>développer l'accueil occasionnel</b> en veillant à la qualité de l'accueil, elle-même liée à la qualité de l'emploi des professionnels qui l'assurent, et notamment à leur formation : ces lieux d'accueil très souples, qui existent déjà au sein de crèches, sont en mesure de répondre immédiatement à des demandes ponctuelles de courte durée. Les parents de milieu défavorisé souffrent en effet d'une perte de contrôle plus ou moins grande de leur situation et ne peuvent toujours planifier leurs demandes : elles sont amenées à déménager souvent et rapidement, à devoir effectuer de nombreuses démarches en vue d'obtenir des droits liés à une condition de revenus pour lesquels des preuves sont exigées, à devoir se soigner de manière précipitée puisqu'elles n'ont pas les moyens de le faire plus tôt...</li> </ul>

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Enseignement – Relations entre les familles vivant dans la pauvreté et l’institution scolaire</b>
Constat	<p>Les relations entre les parents vivant dans la pauvreté et l’institution scolaire représentent une des problématiques principales rencontrées. Qu’il s’agisse de la difficulté de participer aux organes de concertation, de l’inscription des enfants à l’école maternelle ou de la position des parents dont l’enfant est orienté vers l’enseignement spécial, il est clair qu’un profond fossé subsiste entre les acteurs du secteur scolaire et les familles socio économiquement défavorisées. Les écoles mettent encore trop souvent leur propre modèle en avant comme référence.</p> <p>Écoles et familles sont complémentaires, mais investies de rôles différents. C’est pourquoi il faut inciter les enseignants à comprendre que toutes les familles ne sont pas pareilles à la leur. La première rencontre entre la famille et l’école est déterminante, elle donne le ton des relations futures. L’inscription n’est donc pas une simple étape administrative, c’est le premier contact formel entre l’école et les parents. Lors de cet entretien, des choses essentielles sont discutées comme le règlement scolaire et les frais à payer au cours de l’année scolaire. Lors de cette rencontre, il est fondamental que la communication soit claire et respectueuse. Pour améliorer la communication entre les professionnels et les parents, on peut aussi travailler avec des intermédiaires. Ce processus d’accompagnement par des tiers ne devrait toutefois pas décharger les enseignants de leurs responsabilités.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mener au sein de chaque école une réflexion structurelle sur les causes de l’échec scolaire. Réexaminer les pratiques pédagogiques, didactiques et communicationnelles : sont-elles à l’origine du processus d’exclusion scolaire et, si oui, comment peut-on les modifier ?</b> Beaucoup de difficultés découlent de la distance qui existe entre les familles pauvres et le monde de l’enseignement, encore conçu selon le modèle de la classe moyenne.</li> <li>- <b>Organiser pour les personnes chargées de l’inscription des élèves une formation à la diversité ; celle-ci leur permettrait d’apprendre à communiquer clairement avec les parents vivant dans la pauvreté.</b> L’inscription étant le premier contact formel entre les parents et l’école, il est essentiel qu’elle se passe bien.</li> <li>- <b>Prévoir assez de moyens pour permettre aux professionnels se chargeant d’améliorer la relation entre les parents et les écoles</b></li> </ul>

	<p><b>d'effectuer un travail structurel.</b></p> <p>Améliorer la communication avec les parents nécessite non seulement la mise en place de formations, tant pour les enseignants que pour le personnel administratif, mais également une réflexion structurelle sur les actions à mener et pratiques à instaurer dans le fonctionnement quotidien de l'établissement (exemples : comment permettre aux parents d'étaler le paiement des frais scolaires importants...).</p>
--	--

## Propositions communes aux Communautés

Titre	Enseignement – Inscription
Constat	<p>Idéalement, toutes les familles devraient pouvoir inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix. Mais en pratique il est apparu que certaines écoles développaient des pratiques de sélection lors de l'inscription. Ainsi, certains élèves sont plus ou moins dissuadés de s'inscrire dans certains établissements car il est supposé qu'ils ne pourront pas répondre à toutes les exigences (pédagogiques ou financières par exemple) posées.</p> <p>Des mesures régulant davantage les procédures d'inscriptions ont été prises ces dernières années. Si ces législations vont dans la bonne direction, certaines de leurs dispositions soulèvent des questions et demandent une évaluation.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Évaluer les effets des récentes mesures destinées à renforcer le droit d'inscription, en impliquant tous les acteurs concernés y compris les familles.</b></li> <li>- <b>Faire en sorte que le libre choix de l'école soit une réalité pour tous les enfants, y compris ceux issus de familles défavorisées.</b></li> <li>- <b>Organiser une formation à la diversité pour les personnes chargées de l'inscription des élèves afin de leur permettre de communiquer clairement et franchement avec les parents vivant dans la pauvreté.</b></li> </ul> <p>L'inscription étant le premier contact formel entre les parents et l'école, il est essentiel qu'elle se passe bien.</p>

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Enseignement – Orientation scolaire</b>
Constat	<p>Les élèves issus de milieux sociaux défavorisés accumulent davantage de retard pendant leur scolarité. Ils se retrouvent plus souvent dans l'enseignement technique mais surtout professionnel, notamment à cause de l'effet cascade. Ils sont aussi plus vite orientés vers l'enseignement spécial et quittent plus souvent l'école secondaire sans diplôme ou certificat. Tant le retard scolaire que l'orientation dans l'enseignement secondaire sont donc fortement déterminés par l'origine sociale.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accorder plus d'attention aux cours techniques et aux travaux manuels dans l'enseignement fondamental et les valoriser.</b> En donnant ce genre de cours dans l'enseignement fondamental, on peut susciter l'intérêt des élèves pour les orientations techniques dès leur plus jeune âge. Si plus tard, ils s'orientent vers l'enseignement technique et professionnel, il s'agira d'un choix plus positif.</li> <li>- <b>Prévenir l'accumulation des retards scolaires en accentuant l'enseignement différencié au sein des classes.</b> L'enseignement différencié implique de varier les méthodes et le matériel didactique, les rythmes, les moments où la matière doit être assimilée et les degrés de difficulté. Ainsi, il permet de tenir compte des différences entre élèves.</li> <li>- <b>Retarder le moment du choix d'option et accroître l'hétérogénéité des classes en faisant suivre plus longtemps un tronc commun aux élèves.</b> L'avantage des classes hétérogènes est que les élèves plus faibles se hissent au niveau des autres.</li> <li>- <b>Diminuer le nombre d'orientations vers l'enseignement spécial et reconnaître l'enseignement inclusif</b> Il faut accroître les formations continuées pour le personnel pédagogique et rendre plus strictes les règles en matière d'orientation vers l'enseignement spécial, même si l'orientation ne peut pas être mise seulement sur le compte des directions, des CPMS ou des centres d'encadrement des élèves. En effet, des élèves et des parents optent pour l'enseignement spécial parce qu'il offre un encadrement de base que l'on ne trouve pas dans l'enseignement ordinaire.</li> </ul>

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Enseignement – Frais de scolarité</b>
Constat	Des recherches ont montré que pour beaucoup de familles à bas revenus, la scolarité d'un enfant coûte encore trop cher, tant en ce qui concerne les fournitures que pour ce qui est des activités, excursions, etc. Ce problème, qui n'est pas neuf, peut avoir un impact très négatif sur les résultats scolaires des enfants. Les différentes autorités ont pris des mesures au cours de ces deux dernières années. Cependant certains frais sont encore tellement élevés qu'ils entraînent l'exclusion des élèves les plus démunis.
Proposition	<b>Garantir la gratuité totale de l'enseignement.</b> Bien que des mesures aient déjà été prises, des difficultés subsistent. Il est demandé aux autorités compétentes de poursuivre leurs efforts pour rendre la scolarité tout à fait gratuite.

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Enseignement – Formation initiale et continuée des enseignants</b>
Constat	<p>En ce qui concerne la <b>formation initiale des enseignants</b>, une adaptation du cursus apparaît nécessaire : l'apprentissage de la gestion de la diversité doit devenir structurel.</p> <p>Durant la formation, il convient d'apprendre aux enseignants à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'interroger systématiquement sur leur rôle, particulièrement lorsque certains de leurs élèves échouent ;</li> <li>- être attentif aux enfants vivant dans la pauvreté car leurs difficultés scolaires sont souvent liées à la situation sociale de leur famille ;</li> <li>- adapter leur enseignement à l'individualité et aux besoins pédagogiques de chaque élève. C'est ce qu'on appelle un 'enseignement différencié' ;</li> <li>- éviter, dans leur communication avec les parents, les jugements à l'égard de familles qui fonctionnent différemment de la leur. Ne pas prendre assez en compte ce décalage fausse souvent les relations.</li> </ul>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Adapter la formation des enseignants pour que les aptitudes relatives à la façon de gérer la diversité en constituent un volet structurel.</b></li> </ul> <p>Quelques cours ne suffisent pas pour ce faire. Une approche transversale s'impose, de manière à donner aux futurs enseignants l'occasion de faire un travail sur leurs valeurs et leurs normes, qui ne correspondent pas toujours à celles de leurs élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Offrir une formation permanente aux enseignants.</b></li> </ul> <p>Cette formation les amènera à mener une réflexion sur leur profession et les sensibiliser à la diversité. Pour que cette mesure soit effective, la formation doit pouvoir être suivie pendant les heures de travail.</p>

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Enseignement – Fréquentation de l'école maternelle</b>
Constat	<p>L'importance de la fréquentation de l'école maternelle est largement reconnue. En effet, c'est souvent à ce stade que le retard scolaire apparaît et les lacunes qui y sont accumulées sont difficiles à rattraper. Les enfants ne font pas que jouer en maternelle. Ils apprennent toute une série de compétences liées à leur 'métier' d'élève dont ils auront besoin dans la suite de leur scolarité. En outre, l'école maternelle joue un rôle important dans l'apprentissage du langage</p> <p>Les campagnes de sensibilisation doivent précisément atteindre les parents des enfants qui ne fréquentent pas encore le maternel. Or, de telles campagnes ratent souvent cet objectif car elles ne touchent pas les milieux les plus défavorisés. C'est pourquoi les stratégies à mettre en place pour atteindre ce groupe-cible méritent une réflexion approfondie. Différents canaux peuvent être utilisés, notamment : la communication informelle via des relations personnelles, comme les voisins, mais aussi via des professionnels en contact avec de jeunes enfants et leurs parents. La collaboration avec des organisations comme l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ou 'Kind en Gezin' en est un exemple mais les CPAS, les associations de quartier, etc. offrent également des relais intéressants. Deux éléments doivent être pris en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De telles campagnes ne seront efficaces que si elles ont pour but de prouver aux parents l'importance de l'école maternelle. Les parents y enverront leur enfant parce qu'ils en comprennent l'utilité, pas parce qu'une autorité leur impose de le faire.</li> <li>- Les campagnes de sensibilisation ne doivent pas être culpabilisantes : les parents qui n'inscrivent pas leur enfant à l'école maternelle ne peuvent être considérés comme de mauvais parents.</li> </ul>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Veiller à ce que les campagnes de sensibilisation atteignent bien le groupe-cible</b></li> </ul> <p>Les campagnes de sensibilisation doivent précisément atteindre les parents des enfants qui ne fréquentent pas encore l'école maternelle. Or, elles ratent souvent leur objectif car elles n'atteignent pas les milieux les plus défavorisés. C'est pourquoi les stratégies à mettre en place pour atteindre ce groupe-cible méritent une réflexion approfondie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Veiller à ce que les campagnes de sensibilisation ne soient pas culpabilisantes.</b></li> </ul> <p>De telles campagnes ne seront efficaces que si elles ont pour but de prouver aux parents l'importance de l'école maternelle pour</p>

	<p>leur enfant. Les parents y enverront leur enfant parce qu'ils en comprennent l'utilité, pas parce qu'une autorité leur impose de le faire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Faire en sorte que les écoles maternelles investissent assez de temps et de moyens dans tous les contacts, mais particulièrement dans le premier, avec les parents.</b></li></ul> <p>Lors de cette première entrevue, l'école donnera les informations nécessaires aux parents mais accordera également de l'attention à leurs questions et préoccupations. Si les parents défavorisés se sentent les bienvenus, on pourra leur faire comprendre l'importance de la fréquentation de l'enseignement maternel.</p>
--	--

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Enseignement – Participation à des organes de concertation</b>
Constat	<p>Dans le secteur de l'enseignement comme dans d'autres, il est important que les personnes pauvres aient leur mot à dire, qu'elles puissent prendre part à la réflexion et à l'action. Leur participation pose encore de nombreux problèmes, tant dans les organes de gestion que dans les associations de parents. Pourtant, si les parents participent aux débats, ils comprendront mieux les mesures prises et leur reconnaîtront plus de légitimité. En Flandre, les personnes pauvres ne se sentaient pas toujours à l'aise dans les plates-formes de concertation locale (LOP). Elles y sont dès lors mal représentées. Du côté francophone, les mêmes plaintes ont été émises à propos des Conseils de participation.</p> <p>Mais même si les parents issus de milieux défavorisés accèdent à ces lieux de concertation, il leur est très difficile de participer effectivement à leurs travaux. Ils peinent à y faire entendre leur voix, vu les sujets traités et le langage utilisé, qui comprend de nombreux termes techniques. Les organes de concertation doivent être attentifs à ces difficultés. De plus, pour véritablement stimuler la participation des parents, les sujets traités devraient dépasser les simples questions techniques concernant la gestion quotidienne de l'école (horaires des cantines...) pour aborder de vrais enjeux pédagogiques, ceci dans un langage compréhensible pour les parents.</p> <p>Une manière de soutenir les parents qui veulent s'impliquer dans les organes de concertation est de les aider à préparer les réunions par le biais d'associations de terrain proches des réalités vécues par les ceux-ci.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Envisager la participation des parents dans toutes ses dimensions</b> et pas seulement comme collaboration aux organes de concertations classiques.</li> <li>- <b>Mieux faire connaître les différents organes de concertation</b> qui ont notamment pour objectif de rapprocher l'école des familles et d'autres acteurs sociaux et pédagogiques (par ex. les Conseils de participation ou les LOP - plates-formes de concertation locale).</li> <li>- <b>Aborder des thématiques plus larges dans ces organes de concertation</b> que les seuls aspects techniques liés à l'organisation de l'enseignement.</li> <li>- <b>Octroyer un financement structurel aux associations et organisations aidant les personnes vivant dans la pauvreté à participer aux travaux des organes de concertation.</b></li> <li>- <b>Clarifier le langage utilisé dans les organes de concertation</b></li> </ul>

	<b>officiels et le rendre plus compréhensible.</b> Impliquer les associations dans ce travail.
--	--

## Propositions communes aux Communautés

Titre	Enseignement – Ségrégation sociale
Constat	<p>Des différences énormes de niveau socioéconomique subsistent entre les élèves des différents établissements, tant du côté francophone que néerlandophone. Certaines écoles tentent d'attirer un maximum de bons élèves issus des milieux sociaux les plus favorisés, ce qui contraint les autres écoles à accueillir les élèves en difficulté. C'est la situation de quasi-marché en vigueur dans le secteur de l'enseignement qui en est en grande partie responsable.</p> <p>Jusqu'à présent, les autorités ont surtout misé sur des mesures modifiant les modes de financement des écoles, les rendant davantage dépendantes des caractéristiques socioéconomiques des élèves. Néanmoins ces mesures peuvent avoir des effets pervers. En Communauté française, le système de discrimination positive stigmatise les écoles qui en bénéficient. En Communauté flamande, le nouveau financement, basé sur les caractéristiques socioéconomiques des élèves, pose question sur le respect de la vie privée puisqu'il exige le recueil de données personnelles via un questionnaire nominatif, transmis à l'administration via les écoles.</p> <p>Des mesures financières seules ne suffiront pas à résoudre la problématique de la ségrégation sociale sur le marché scolaire. Les écoles devraient aussi développer une culture favorisant au maximum la mixité sociale parmi la population scolaire. Même si l'école n'est pas en mesure de supprimer les inégalités existant dans la société, elle ne doit pas contribuer à aggraver la situation. Or, à cet égard, il existe actuellement encore trop de mécanismes provoquant, consciemment ou pas, l'exclusion des enfants de familles pauvres.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Quelles que soient les initiatives prises pour combattre la ségrégation scolaire, éviter que celles-ci entraînent la stigmatisation de certaines écoles ou des familles pauvres elles-mêmes.</b></li> <li>- <b>Demander aux écoles de mener une politique de devoirs qui n'engendre pas d'exclusion sociale.</b></li> </ul> <p>Outre la ségrégation découlant du principe du marché à l'œuvre dans le secteur de l'enseignement, un certain nombre de mécanismes engendrent de l'exclusion sociale. Citons par exemple la question des devoirs. Comme les enfants pauvres ne sont pas toujours dans les conditions idéales pour les faire et que leurs parents ne sont pas toujours en mesure de les aider, leurs</p>

	<p>résultats sont généralement moins bons que ceux des autres élèves. Les écoles doivent tenir compte de ces difficultés lorsqu'elles décident du contenu et de la quantité de devoirs à effectuer à domicile.</p>
--	--

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Culture - Obstacles à l'accès à la culture</b>
Constat	Différents facteurs continuent d'entraver l'accès à la culture (accès à la production et à la diffusion artistique : spectacles, musées, expositions, concerts, manifestations culturelles diverses). Outre l'obstacle financier, il existe des obstacles pratiques (manque d'information, problèmes de mobilité, accueil d'enfants,...) et des obstacles d'ordre psychologique et social.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>sensibiliser le secteur culturel à l'ouverture et à l'accueil de tous les publics et le responsabiliser</b> : le secteur culturel doit accueillir toutes les populations, dans leurs diversités (culturelles, sociales,...). Ceci requiert une connaissance du terrain, ainsi qu'un dialogue avec les représentants des différents groupes de la population. Pour permettre aux acteurs culturels d'atteindre cet objectif, il faut clarifier leurs missions et leur en donner les moyens (formation, financier...). Il faut également favoriser les rencontres entre les secteurs sociaux et culturels.</li> <li>- <b>une information adaptée et accessible</b> : les moyens d'information existants ne sont souvent pas adaptés sur le plan de l'intelligibilité, de la lisibilité, de la disponibilité (par exemple le nombre croissant d'informations ne pouvant être obtenues que grâce à un accès à Internet). Un soutien des différentes institutions et initiatives culturelles par les Communautés dans les domaines de l'information et de la communication peut indéniablement avoir un effet stimulant. Les médias sont également très souvent cités comme acteurs importants pour la sensibilisation et la promotion des projets.</li> <li>- <b>surmonter l'obstacle financier</b> : ces dernières années, un certain nombre d'initiatives visant à accroître l'accès à la culture ont été mises sur pied, par des autorités locales, communautaires ou au niveau fédéral. Ces mesures ont sans aucun doute offert davantage de chances en matière d'accès aux initiatives culturelles, mais essuient néanmoins un certain nombre de critiques : opacité des différents systèmes, risque de stigmatisation, participation trop faible dans les coûts, mauvaise répartition géographique (les personnes ne peuvent pas bénéficier d'un système de réduction dans toutes les communes), choix limité de l'offre. Les acteurs de terrain mettent en avant les principes suivants : un système de réduction qui ne contribue pas à la stigmatisation, un système qui permette une grande liberté de choix (aussi films, comédies musicales,..), un système clair et transparent, organisé au niveau communautaire, et appliqué aussi bien dans les zones urbaines que rurales.</li> </ul>

	<p>- <b>reconnaitre et développer l'accompagnement</b> : l'expérience montre que la participation des personnes pauvres à des activités culturelles est proportionnelle à l'accompagnement actif qui intervient sur le terrain. Un grand nombre d'organisations socioculturelles et d'associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent réalisent dans la pratique ce travail d'accompagnement mais se sentent très peu soutenues et considérées dans cette démarche. Aller vers les gens, les écouter, acquérir leur confiance, les préparer, les motiver, les accompagner physiquement prend du temps mais est indispensable si l'on veut toucher les personnes les plus fragiles. Depuis quelques années, de plus en plus d'institutions culturelles sont sensibilisées et mettent en place des initiatives pour accueillir des publics spécifiques. Ces projets doivent répondre à des demandes de plus en plus importantes, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de personnes précarisées. Malheureusement, s'il est possible de trouver des fonds pour assurer la gratuité pour les participants, il n'en est pas de même pour payer le personnel. De telles initiatives demandent des moyens supplémentaires mais lorsqu'elles sont prises par des institutions fédérales (ex : Sésame, musée ouvre-toi' aux Musées royaux des Beaux-Arts ; 'Un pont entre deux mondes' à la Monnaie), elles ne peuvent compter sur un financement pour le volet accompagnement (à cause de la répartition des compétences). Un soutien supplémentaire doit permettre de renforcer cette mission d'accompagnement.</p>
--	--

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Culture - Initiatives de participation culturelle</b>
Constat	<p>La participation à des activités artistiques est un moyen d'expression et de transformation, véritable source d'enrichissement pour les personnes exclues. Elle influe sur le développement personnel et renforce les liens sociaux. Elle constitue un levier essentiel d'intégration et de prévention, complémentaire aux cadres habituels comme l'emploi et la formation. Elle tient compte des qualités, du potentiel et des intérêts des personnes, plutôt que de leurs lacunes et échecs. Mais souvent ce type d'initiatives est encore trop peu reconnu tant par les décideurs politiques que par les opérateurs de terrain, qu'ils soient issus du secteur culturel ou social. Les moyens nécessaires à leur développement sont également insuffisants.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Encourager la collaboration entre les secteurs culturel et social</b>, que ce soit sur le terrain ou au niveau politique</li> <li>- <b>Clarifier les concepts et les missions attachés à la participation culturelle</b></li> </ul> <p>Afin de surmonter les clivages (art réservé à une élite et art populaire, œuvre d'art et travail socioculturel, artiste et animateur...) et de reconnaître le travail de chacun, il est nécessaire de bien définir les concepts, leurs enjeux et leurs objectifs. Pour éviter les tensions, les concurrences, les malentendus, il est indispensable de redéfinir les missions et les rôles de chaque opérateur.</p>

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Formation - Formation continue</b>
Constat	Les professionnels en contact avec des personnes pauvres demandent à être mieux outillés. Étant donné les multiples facettes de la pauvreté et l'évolution rapide de la législation, un recyclage régulier s'impose pour maintenir les compétences et garantir la qualité du service.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Encourager la formation et garantir les moyens nécessaires</b> On peut encourager la formation en accordant des unités de formation continue, en favorisant la mise en place d'environnements propices à l'apprentissage ('apprendre les uns des autres', parrainage, intervisions...), en inscrivant la formation dans la mission, en impliquant la hiérarchie... Des moyens financiers doivent être dégagés pour la formation continue. Les professionnels doivent aussi avoir le temps de les suivre : les enseignants et les travailleurs sociaux se heurtent souvent à des difficultés quand ils veulent suivre une formation, notamment parce que personne ne peut les remplacer. La formation continue du personnel doit être incluse dans la programmation de l'organisation.</li> <li>- <b>Former les préposés à l'accueil</b> L'accueil est un moment essentiel, un premier contact. Il est déterminant pour la suite de la relation entre usager et service. Il est donc important que les personnes en charge de cet accueil puissent apprendre comment (ré)agir face à des personnes pauvres et à la diversité en général.</li> </ul>

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Formation - Formation de base</b>
Constat	<p>La plupart des formations s'intéressent peu voire pas du tout au monde et à la façon de penser des personnes vivant dans la pauvreté et aux inégalités socioéconomiques. Dès lors, les professionnels éprouvent souvent des difficultés à être attentifs à la problématique complexe à laquelle les personnes défavorisées sont confrontées et à bien comprendre les réactions de ces dernières. Cela a des conséquences sur la qualité du service offert : des diagnostics erronés peuvent être posés, des conseils donnés et des mesures prises peuvent s'avérer inefficaces, l'aide apportée peut même contribuer à l'exclusion des plus pauvres.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travailler sur la représentation de la pauvreté</b>            Dans la formation initiale, la possibilité doit être offerte aux étudiants de travailler leur propre représentation de la pauvreté. Ils doivent également recevoir des outils qui les aideront à adopter une attitude respectueuse en tant que professionnels : formation à l'écoute et à la communication en général, apprentissage de la manière de soutenir adéquatement les personnes pauvres dans leurs efforts pour résister à la pauvreté... Pour chaque formation de base, il est demandé d'étudier comment ce travail sur la représentation et les compétences peut être inclus dans un cursus obligatoire. Une approche multidisciplinaire s'imposera sans doute.</li> <li>- <b>Promouvoir la connaissance basée sur l'expérience</b>            Il est demandé que les instituts de formation encouragent leurs étudiants à effectuer un stage dans des écoles, des centres de santé, des maisons de justice, des centres d'action sociale... où ils seraient directement en contact avec les personnes en difficulté.</li> </ul>

## Propositions communes aux Communautés

Titre	<b>Santé - Prévention</b>
Constat	Les soins de santé préventifs (vaccination, détection précoce, promotion d'un environnement et d'un mode de vie sains) atteignent très difficilement les personnes vivant dans la pauvreté.
Propositions	<p>Pour rendre la prévention accessible à tous, plusieurs pistes existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Continuer à axer prioritairement la prévention sur les enfants dès leur plus jeune âge</b> : avant la naissance (planning familial, consultations prénatales), pendant la grossesse et durant la scolarité. L'école est un lieu privilégié pour la promotion de la santé : campagnes et programmes éducatifs mais aussi soutien à une politique scolaire de promotion de la santé. Ceci suppose des moyens et du personnel en suffisance. Il faut demeurer particulièrement attentif à l'examen médical qui, dès l'école maternelle, s'attache au dépistage, à la promotion de la santé, à la résolution des problèmes ayant un impact négatif sur la scolarité et à l'évaluation des progrès enregistrés.</li> <li>- <b>Soutenir la promotion de la santé à l'échelle du quartier</b> : les projets de promotion de la santé à l'échelle du quartier peuvent avoir un impact au-delà de la santé s'ils sont menés dans le cadre d'un réseau multidisciplinaire et s'ils utilisent des méthodes de travail participatives. Ils peuvent par exemple amener à la constitution d'un réseau social, à tisser des collaborations entre organisations, à mettre sur pied des projets dans d'autres domaines, à améliorer le climat dans le quartier, à augmenter la confiance en soi des personnes vivant dans la pauvreté, etc. Il faut octroyer plus de moyens à des projets tels que les maisons médicales qui travaillent selon le modèle du développement communautaire.</li> <li>- <b>Promouvoir le sport</b> : les personnes pauvres devraient pouvoir s'adonner davantage au sport de loisir. Il est demandé que les campagnes de promotion de la santé à l'école incluent l'exercice physique et le sport. Il est plaidé en faveur d'une pratique sportive de quartier, ce qui implique des infrastructures sportives locales, une offre adaptée et financièrement abordable ainsi qu'un accompagnement.</li> <li>- <b>Evaluer les mesures de prévention</b> : des campagnes relatives au mode de vie (alimentation saine, exercice physique régulier par exemple) risquent d'accentuer les inégalités sociales si aucune mesure n'est prise pour donner des moyens aux plus pauvres. Il faut dès lors mener des recherches sur les déterminants de différences de santé et sur l'efficacité des stratégies de prévention pour les personnes vivant dans la pauvreté et suivre</li> </ul>

	les recommandations politiques découlant de ces recherches.
--	---

### **Propositions communes aux Régions**

Les propositions relatives à l'emploi s'adressent également à la **Communauté germanophone**



## Propositions communes aux Régions

Les propositions relatives à l'emploi s'adressent également à la Communauté germanophone

Titre	<b>Emploi - Accompagnement de qualité</b>
Constat	<p>Sur le terrain de l'emploi, la volonté est explicitement d'intensifier les initiatives de guidance en matière d'insertion socioprofessionnelle tant au niveau fédéral que dans les trois Régions du pays. Les associations de terrain apprécient les efforts fournis ces dernières années pour offrir un accompagnement sur mesure, notamment aux personnes pour lesquelles des actions sont nécessaires dans d'autres domaines que l'emploi. Mais les mesures destinées à encourager 'l'activation' des demandeurs d'emploi sont souvent associées à une contractualisation de l'aide, justifiée par le nécessaire respect des droits et des devoirs de chacun. Cette évolution inquiète beaucoup les associations dans lesquelles les personnes pauvres se reconnaissent, ainsi que de nombreux professionnels de terrain. Ceux-ci craignent que les demandeurs d'emploi les plus faibles, ceux qui sont peu ou pas qualifiés, soient les plus pénalisés par la contractualisation et les contrôles qui l'accompagnent. Ils dénoncent également, pour ceux qui bénéficient d'une allocation de chômage, le dédoublement du suivi qui est assuré par les instances régionales de l'emploi et l'ONEM au niveau fédéral. Le contrat signé d'un côté sera-t-il cohérent avec celui signé de l'autre ?</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Évaluer les objectifs de l'accompagnement et la pertinence de l'utilisation du contrat, ainsi que les éventuels contrôles et sanctions qui lui sont associés est également demandée.</b> Les travailleurs sociaux apparaissent tiraillés entre, d'une part, l'ambition de construire une relation de partenariat et, d'autre part, les tendances à la contractualisation et au contrôle. Entre travail social émancipatoire et contrôle, individualisation et normalisation, leurs objectifs de travail apparaissent flous, voire contradictoires. Les outils aidant à centraliser les informations durant l'accompagnement doivent eux aussi être évalués.</li> <li>- <b>Proposer un accompagnement 'sur mesure',</b> c'est-à-dire tenir compte de la situation et des besoins de chacun.</li> <li>- <b>Évaluer les conséquences du plan d'activation sur l'accompagnement par le service régional de l'emploi ou par des tiers:</b> certains estiment que, sur ce point, le plan peut avoir un effet positif, car il pousse les services régionaux à prendre davantage à cœur leur mission d'accompagnement. La plupart considèrent cependant que le plan suscite la méfiance des bénéficiaires à l'égard de ces services et des tiers qui offrent des</li> </ul>

	<p>formations ou un accompagnement. Le fait que les chômeurs doivent souvent signer, avec l'office régional de l'emploi, un contrat dont le contenu peut chevaucher celui du contrat du plan d'activation, contribue à cette méfiance.</p>
--	--

## Propositions communes aux Régions

Les propositions relatives à l'emploi s'adressent également à la Communauté germanophone

Titre	<b>Emploi – Autonomisation de l'utilisateur</b>
Constat	<p>La question de l'accompagnement s'est peu à peu imposée comme une thématique centrale de la politique de lutte contre la pauvreté. La préoccupation première des associations de bénéficiaires et des acteurs de terrain est de voir l'accompagnement permettre une réelle autonomisation de la personne. Favoriser l'implication réelle des usagers devrait être inscrit au fondement même du travail social. La relation entre l'assistant social et l'utilisateur est marquée par un rapport de négociation permanent. Cette négociation, qui fait la richesse du travail social (travailler avec des objectifs communs, définis ensemble), peut également s'avérer source de faiblesse pour le demandeur qui se voit imposer des solutions stéréotypées peu adaptées à sa situation personnelle. Malgré que plusieurs initiatives aient été prises pour améliorer l'information afin de permettre aux demandeurs d'emploi de mieux connaître leurs droits et les possibilités d'accompagnement qui leur seront offertes, on tient trop peu compte des préférences des demandeurs d'emploi, tant lorsqu'on définit leur parcours d'insertion professionnelle que lorsqu'on contrôle s'ils sont disposés à travailler. Pourtant, une liberté de choix suffisante est un facteur crucial pour la réussite de ces parcours.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Impliquer davantage l'utilisateur dans le processus de suivi</b> qui le concerne, en le rendant acteur de son changement et en lui offrant des services plus accessibles.</li> <li>- <b>Poursuivre cet effort en matière d'information des chercheurs d'emploi</b> sur les dispositifs d'accompagnement/formation existants.</li> <li>- <b>Améliorer l'accessibilité des services</b> : les obstacles à l'accès et le non recours à certains services d'aide par les personnes démunies sont des problématiques sur lesquelles les associations au sein desquelles les personnes pauvres se rassemblent ont toujours attirés l'attention. Il s'agit là d'une des conditions essentielles pour permettre aux bénéficiaires potentiels d'accéder effectivement à leurs droits</li> <li>- <b>Respecter la liberté de choix du demandeur d'emploi, son autonomie de décision et sa volonté.</b></li> <li>- <b>Augmenter l'offre de places d'accueil (flexible et occasionnel) des enfants</b>, vu la nécessité de mieux concilier travail et vie privée. Lorsqu'on forme les personnes appartenant à des groupes</li> </ul>

	<p>défavorisés, il ne faut pas perdre de vue leur souhait d'une meilleure conciliation travail - vie de famille, de même que leur besoin de trouver des solutions d'accueil financièrement accessibles et de qualité (voir fiche n°9)</p>
--	---

## Propositions communes aux Régions

Les propositions relatives à l'emploi s'adressent également à la Communauté germanophone

Titre	<b>Emploi – Accompagnement adapté</b>
Constat	<p>Pour certaines personnes, il importe avant tout de trouver une solution à des problèmes sociaux concrets, qui n'ont rien à voir avec l'emploi.</p> <p>Concernant l'accompagnement et la formation dispensés par les services régionaux de l'emploi, les efforts visant à proposer un accompagnement sur mesure à chaque chômeur se sont renforcés dans les différentes Régions. L'attention portée aux personnes qui requièrent des mesures dans d'autres domaines sociaux, avant ou pendant leur parcours d'insertion professionnelle, s'est intensifiée elle aussi. Cette évolution suscite en tout cas des réactions positives de la part du terrain.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proposer un accompagnement individualisé et sur la durée.</b> Les procédures d'accompagnement doivent tenir compte des problèmes personnels des chômeurs, ce qui suppose des entretiens et un parcours d'insertion suffisamment longs et adaptés pour en tenir compte. De nombreux chômeurs estiment que l'on ne tient pas assez compte de leurs problèmes personnels. Le 'projet activation' du Réseau flamand montre que, dès le premier contact, les demandeurs d'emploi les plus défavorisés se sentent stigmatisés par les instances d'accompagnement.</li> <li>- <b>Préserver la marge de manœuvre des services de placement régionaux.</b> Les services de placement régionaux, malgré des efforts pour tenir compte des problèmes autres que sociaux qui freinent le parcours d'insertion, restent tenus de respecter le cadre de leur accord avec l'Onem. De nombreuses associations craignent que le plan d'activation fédéral ne renforce la précarité des chômeurs vulnérables. Sur la base des données quantitatives disponibles, il semble actuellement impossible d'évaluer l'impact exact de ce plan. Mais la plupart des signaux émanant du terrain révèlent que cette inquiétude est fondée.</li> </ul>

## Propositions communes aux Régions

Les propositions relatives à l'emploi s'adressent également à la Communauté germanophone

Titre	<b>Emploi - Emploi de qualité</b>
Constat	<p>Les mesures ayant un impact sur la sécurité d'emploi s'inscrivent dans la tendance à des contrats d'emploi plus temporaires. Depuis quelques années, le secteur de l'intérim occupe une place plus importante dans l'emploi des groupes dits défavorisés. Et ce, parce que le parcours d'insertion professionnelle est de plus en plus soustraité, en tout ou en partie, à des partenaires privés, dont les sociétés d'intérim. Plusieurs nouvelles mesures régionales ont vu le jour. Elles veulent utiliser la dynamique du secteur de l'intérim pour garantir des perspectives d'emploi durable après un certain temps.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accompagner le chercheur d'emploi en vue de lui trouver un emploi convenable.</b> Par convenable, nous entendons un emploi qui permette de vivre dignement et de se projeter dans l'avenir.</li> <li>- <b>Continuer à développer l'économie de services locaux ;</b> cela offre des possibilités aux personnes ayant peu de chances de trouver un emploi durable, pour autant qu'il s'agisse d'emplois rémunérés correctement et offrant un véritable statut de travail. Il ne faut pas non plus perdre de vue le fait qu'elles doivent pouvoir rentrer dans le circuit classique. Il faut continuer à réfléchir à un financement structurel suffisant des services de proximité eux-mêmes, en particulier des régies de quartier.</li> <li>- <b>Renforcer les formes d'emploi durable dans le circuit classique.</b> On peut par exemple le faire en adaptant les plans de diversité. Ainsi la rétention (capacité à garder le travailleur dans l'entreprise) pourrait être intégrée dans ces plans comme un élément à part entière.</li> </ul>

## Propositions communes aux Régions

Les propositions relatives à l'emploi s'adressent également à la Communauté germanophone

Titre	<b>Emploi - Formations qualifiantes</b>
Constat	<p>Bien que l'accompagnement et la formation offerts par les services régionaux de placement aient déjà fait de nombreux efforts pour être plus adaptés aux situations personnelles des chercheurs d'emploi, des points négatifs continuent d'être signalés, surtout par les associations de lutte contre la pauvreté. L'offre de formations a été plus particulièrement épinglée: bien que les différentes Régions aient déjà fourni des efforts pour proposer plus de possibilités de formation sur le terrain aux personnes peu qualifiées, beaucoup dénoncent un manque de formations qualifiantes ou de trop longues listes d'attente.</p>
Proposition	<p><b>Poursuivre les efforts pour proposer plus de formations qualifiantes sur le terrain aux personnes peu qualifiées.</b></p>

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Logement – Marché locatif privé</b>
Constat	<p>Beaucoup de ménages doivent se tourner vers le marché locatif privé. Or, pour bon nombre d'entre eux, le loyer à payer pour un logement de qualité est disproportionné par rapport à leur revenu. En outre, la garantie locative peut aussi entraver l'accès au marché du logement. Une nouvelle réglementation sur les cautions locatives a vu le jour au cours de la précédente législature fédérale ; l'idée d'un fonds centralisé des cautions n'a toutefois pas été retenue. Une évaluation menée sur le terrain, avec le soutien du Service, par des organisations s'adressant à des groupes et des locataires pauvres, a montré qu'en pratique, cette réglementation posait beaucoup de problèmes et que, dans beaucoup de cas, elle n'avait pas le moins du monde facilité l'accès au marché locatif privé.</p>
Propositions	<p>- <b>Mettre en place des outils de régulation des loyers privés.</b></p> <p>De nombreux acteurs demandent la fixation de loyers objectifs liés aux caractéristiques des habitations. Une question semble toutefois susciter un débat: convient-il ou non de tenir compte de l'environnement immédiat, de la région ? Si certains estiment que oui, d'autres au contraire pensent qu'il faut quitter la sphère micro-géographique. Dans certaines régions réputées 'riches', en effet, on risque d'avoir un 'loyer objectif' qui demeurera inaccessible si l'on tient compte des prix moyens.</p> <p>La Conférence Interministérielle du Logement du 5 juillet 2005 a lancé des projets pilotes de commissions paritaires locatives à Bruxelles, Charleroi et Gand.</p> <p>Ces structures, qui ont fonctionné de manière différente selon les réalités et les possibilités locales, avaient trois objectifs : établir un projet de grille indicative de fixation des loyers sur la base de critères objectifs et subjectifs, promouvoir la médiation comme mode de résolution des conflits locatifs et élaborer un bail-type. Comme se plaisent à le souligner certaines associations, ce groupe a pour le moins démontré qu'il était possible, entre propriétaires et locataires, d'introduire un modèle de concertation dans lequel les parties peuvent atteindre un certain consensus, quitte à laisser le politique trancher sur les divergences profondes. Une équipe de chercheurs a accompagné ces trois commissions, tout en assurant une cohésion et un suivi par le truchement d'ateliers de travail fédéraux. Elle a terminé son travail par la remise d'un rapport en mars 2007. Quoi qu'il en soit, ce gros chantier demeure inachevé. Des projets de grilles indicatives de loyers et de modèles de baux ont été élaborés,</p>

	<p>mais le cadre de leur utilisation n'a pas été fixé.</p> <p>Les expériences de médiation se poursuivent dans les 3 villes. Il est prévu que les commissions restent en place pour une période minimale de 9 mois après la remise du rapport de recherche. Une coordination fédérale n'est plus prévue pour l'instant. Il serait particulièrement intéressant de poursuivre ces projets et de continuer à leur apporter un soutien, peu importe qui sera compétent pour la législation en matière de loyers dans les années à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Créer un fonds centralisé des cautions locatives.</b></li> </ul> <p>Les concertations ont souligné l'intérêt de mettre en place un Fonds centralisé des cautions. Celui-ci pourrait avoir des missions différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission de placement des sommes versées et de délivrance d'une attestation à l'intention du propriétaire. L'origine de la caution ne pourrait, de ce fait, plus être connue et engendrer des discriminations ;</li> <li>- Rôle de solidarité envers ceux qui ne peuvent avancer l'argent de la caution, selon des modalités à prévoir.</li> </ul> <p>Une évaluation, menée sur le terrain, de la nouvelle réglementation sur les cautions locatives, a montré qu'en pratique, elle posait beaucoup de problèmes. Différents acteurs continuent à avancer l'idée d'un fonds centralisé des garanties, quel que soit le niveau de pouvoir compétent en matière de législation sur les loyers dans les années à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Instaurer un système d'allocations-loyer combiné à la mise en œuvre de solutions structurelles.</b></li> </ul> <p>L'introduction d'une allocation-loyer est un instrument pour rendre accessible un logement décent aux ménages aux revenus modestes. Selon les travailleurs de terrain et le monde associatif, et bien que le Syndicat des Propriétaires ne partage pas cette position, l'encadrement des loyers est une condition sine qua non de sa réussite. Les associations précisent aussi que l'allocation-loyer ne peut constituer qu'une mesure temporaire. En outre, il n'y a pas unanimité sur le public précis qui devrait bénéficier de cette mesure.</p> <p>Quoi qu'il en soit, afin de coupler l'urgent au structurel, il convient d'inscrire cette mesure dans le cadre d'une planification: si une allocation-loyer est accordée à 10.000 ménages, il y a lieu de programmer et de budgétiser la construction, la rénovation, la mise à disposition de 10.000 logements publics correspondant aux besoins des allocataires concernés.</p>
--	---

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Logement – Agences immobilières sociales</b>
Constat	Lors des diverses concertations, la qualité du travail des Agences Immobilières Sociales a été mise à l'honneur. Acteurs de régulation du marché locatif, elles accordent une attention particulière à l'aspect social de leur mission, tant auprès des propriétaires que des locataires.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lancer une campagne de communication d'envergure sur les AIS (et les APL en Wallonie).</b> Si les AIS sont de plus en plus connues des candidats locataires, les propriétaires restent peu informés de leur existence et de leurs missions exactes. Le milieu rural a notamment été cité lors des concertations ayant lieu au Service. L'intervention des AIS peut également constituer une plus-value pour des propriétaires âgés, par exemple, qui craignent de donner un bien en location et préfèrent le laisser inoccupé.</li> <li>- <b>Mettre à la disposition des AIS des outils efficaces leur permettant de peser dans leurs négociations avec les propriétaires.</b> Les acteurs de terrain songent essentiellement à des incitants fiscaux. Les propriétaires acceptant de confier la gestion locative de leur bien à une AIS, pourraient se voir avantager fiscalement.</li> <li>- <b>Faire des AIS un partenaire obligatoire lorsqu'un propriétaire demande des primes pour rénover un bâtiment destiné à la location.</b> C'est déjà le cas à Bruxelles et en Flandre : les propriétaires non occupants, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, ne peuvent introduire une demande de prime pour des travaux de rénovation que s'ils ont conclu un contrat de bail ou un mandat de gestion avec une AIS pour une durée minimale. Il y a lieu d'évaluer cette mesure et, en cas de résultat concluant, de plaider pour qu'elle soit instaurée en Région wallonne et qu'on continue à l'appliquer dans les Régions bruxelloise et flamande.</li> <li>- <b>Conférer aux AIS rôle actif dans les versions régionales de la réquisition d'immeubles abandonnés.</b> Pour ces procédures, une volonté politique est exigée de la part de tous les acteurs de terrain. Toutefois, certaines AIS signalent que l'état de ces immeubles est quelquefois déplorable et qu'il conviendrait de prévoir un financement suffisant pour qu'elles puissent les remettre dans le circuit locatif.</li> </ul> <p><b>Assurer un financement suffisant des AIS.</b> Les AIS souffrent d'un financement insuffisant. Outre leurs subsides régionaux, elles doivent souvent leur salut à des aides complémentaires de la province et/ou de la commune.</p>

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Logement – Financement des logements publics et mission sociétale</b>
Constat	<p>La crise du logement social est beaucoup plus complexe que l'étendue insuffisante de son parc. Les sociétés concernées sont confrontées à de lourds engagements financiers. Il s'agit aujourd'hui de trouver, tant bien que mal, des équilibres budgétaires. Ainsi, il a été observé partout que les loyers de base avaient augmenté. Par ailleurs, la plupart des gestionnaires des sociétés invoquent, pour des motifs économiques, la nécessité d'assurer une « solidarité interne ». La solidarité interne consiste à réserver une partie du parc (maximum 30%) à des catégories un peu plus aisées, dont le loyer est donc supérieur à celui des autres locataires.</p> <p>Il est apparu, lors de concertations, que des personnes en sont réduites à ne pas accepter un logement social parce qu'il est trop cher, ce que les associations considèrent comme une aberration sociale. Au loyer de base, il faut ajouter les charges qui quelquefois, dépassent pratiquement le montant du loyer (ascenseurs et entretien des communs pour les immeubles collectifs, charges individuelles...). Cette pression financière a un impact considérable sur le rôle social de ces logements. Il est fréquent que les sociétés concernées ne disposent, faute de moyens, que de 1 ou 2 assistants sociaux – voire aucun - pour plusieurs centaines de logements. Globalement, on assiste à un délitement de l'accompagnement social. Dans les comportements, on observe tantôt une résignation, tantôt l'émergence d'une culture du contentieux en chasse du mauvais payeur.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accroître et diversifier les sources de financement du logement public, notamment par des partenariats public-privé.</b> Le fait que le financement des logements sociaux doive en grande partie s'appuyer sur les rentrées locatives, c'est-à-dire sur des couches de population précarisées, pose un problème de société et éthique. A terme, il paraît aussi peu viable. Il est plaidé pour des alternatives créatives, comme les partenariats public-privé. Dans les 3 Régions du pays, l'idée fait son chemin et des projets voient le jour, tant pour l'accroissement que pour la rénovation du parc locatif. Il faut néanmoins veiller à ce que les rénovations entreprises ne débouchent pas sur des loyers de base inaccessibles aux plus vulnérables.</li> <li>- <b>Accroître le nombre de logements publics pour les familles nombreuses.</b> Pour les familles nombreuses à revenus modestes, la crise se fait sentir encore plus durement. Sur le marché privé, un logement de taille suffisante est généralement inabordable et les</li> </ul>

logements publics de cet ordre se raréfient.

- **Réinvestir dans un accompagnement social qualitatif.** Un grand nombre de locataires sociaux ont un parcours social difficile émaillé de problèmes familiaux, de ruptures diverses, de difficultés financières ou judiciaires, ... Cette réalité se heurte à la logique financière dans laquelle baigne le secteur. Dans des cités de logements sociaux, des associations de terrain observent avec inquiétude un sentiment d'abandon, un 'ressentiment', de nature à engendrer des votes extrémistes.

Certes, des sociétés de logements sociaux déploient des efforts considérables pour maintenir un accompagnement social de qualité.

Néanmoins, le manque cruel de moyens est généralisé. La nature de l'accompagnement social au sein des logements publics interpelle cependant certains participants: cet accompagnement peut-il être pleinement assuré dès lors qu'il est fourni par 'le propriétaire' ? Où se trouve la limite entre accompagnement et intrusion dans la vie privée ?

Il a été observé qu'en tout état de cause, les travailleurs sociaux des sociétés de logement ne pouvaient raisonnablement pas prendre en charge les problèmes éventuels des locataires qui exigent un accompagnement multidisciplinaire. Si leur rôle est crucial pour les problèmes liés au logement (prise de contact rapide en cas d'impayés, problèmes de voisinage...), il l'est aussi pour orienter les locataires vers d'autres services spécialisés lorsque la situation le nécessite.

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Logement – Aides publiques à l’acquisition d’un logement</b>
Constat	<p>De nombreux participants aux concertations estiment indispensable de casser le mythe de la propriété comme synonyme de succès et de lutter contre l’idéologie qui tend à opposer les propriétaires-occupants et les locataires. Ils soulignent que l’image de ces derniers, surtout lorsqu’ils appartiennent à une classe sociale modeste, est souvent dénigrante, assimilée à un ‘sous-statut’. Une frange de la population ne pourra jamais, en raison de moyens insuffisants, accéder à la propriété. Pourtant, la propriété est promue, tandis que la situation des locataires est traitée en termes de ‘problèmes’. Dans un contexte de pénurie de logements accessibles, qu’ils soient publics ou privés, et les contraintes budgétaires souvent invoquées, des associations s’insurgent contre les sommes considérables accordées en guise d’incitants à l’acquisition (déductions fiscales, primes, crédits sociaux, etc.), une politique qui valorise précisément le statut du propriétaire.</p> <p>En réalité, le mythe est double : tous les propriétaires ne sont pas égaux devant l’acquisition. A cet égard, on constate un ‘effet Matthieu’ extrêmement marqué et souligné par de nombreuses études : plus les propriétaires sont aisés, plus ils peuvent consentir des investissements visant à améliorer leur logement et plus ils bénéficient dès lors d’abattements fiscaux. Les personnes à revenus limités auront éventuellement droit à un crédit social, mais leurs avantages s’arrêteront pratiquement là (puisqu’elles paient peu, voire pas d’impôts). Il en est de même pour les primes non fiscales (liées, par exemple, à la rénovation) : elles supposent une capacité financière de départ et ne couvrent pas la totalité de l’investissement, ce qui exclut les propriétaires modestes. Tout comme le ‘travailleur pauvre’, le ‘propriétaire pauvre’ existe aussi...</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Limitier et mieux orienter les aides à l’acquisition</b> Il est proposé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moduler et plafonner les incitants fiscaux liés à l’acquisition en fonction des revenus, de manière à contrecarrer l’effet Matthieu provoqué par la fiscalité ;</li> <li>- Faire de même pour les primes non fiscales (en ce qui concerne notamment la rénovation et l’entretien du bâtiment) ;</li> <li>- Prévoir un crédit d’impôt ou toute autre formule pour les propriétaires aux revenus modestes qui ont davantage intérêt, par exemple, à investir dans des équipements leur permettant de faire des économies d’énergie.</li> </ul> </li> <li>- <b>Assurer davantage d’équité entre les statuts de locataire et de</b></li> </ul>

	<p><b>propriétaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser des économies dans les aides à l'acquisition (notamment par les plafonnements précités) et injecter ces moyens dans une politique sociale du logement ;</li><li>- Élaborer des formules d'assurances 'Pertes de revenus' qui s'appliquent aux locataires dans les 3 Régions.</li></ul>
--	--

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Logement – Situations de non-logement</b>
Constat	<p>Les situations de non-logement appellent des réponses rapides, même si elles sont indissociables des mesures structurelles pour anticiper sur les problèmes futurs.</p> <p>Le problème des expulsions demeure à la fois criant et complexe. Le motif et la forme d'une expulsion peuvent être très divers: non-paiement du loyer, qui peut être l'expression ultime d'un délabrement général d'une situation, déclaration d'insalubrité concernant un immeuble et non-relogement par les autorités communales, abus de droit de certains propriétaires qui procèdent à des expulsions sauvages...</p> <p>Ces dernières années, certaines dispositions légales ont été prises pour résoudre le problème du sans-abrisme. Cependant, les acteurs de terrain signalent des problèmes de mise en œuvre de ces mesures.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pas d'expulsion sans engagement pour le relogement.</b> Les acteurs de terrain témoignent de situations de non-logement insoutenables. Dans cette partie, il s'agit de contextes urgents et aigus, que les réformes structurelles – notamment l'accroissement de l'offre de logements accessibles par une politique globale – sont destinées à prévenir. L'hébergement n'est qu'un moyen temporaire, qui doit être garanti dans tous les cas de figure de l'expulsion où le relogement immédiat n'est pas réalisé. Il doit éviter la dégradation progressive de la vie de la personne ou de la famille et être conçu comme un tremplin vers un relogement décent et durable, dans un délai raisonnable. Pour cela, la personne ou famille concernée doit pouvoir compter sur le soutien de services sociaux et ceci tant que le relogement n'est pas réalisé.</li> <li>- <b>Mise en œuvre des législations régionales en matière d'immeubles abandonnés.</b> La loi du 12 janvier 1993, dite 'loi Onkelinx', a introduit le droit de réquisition par le bourgmestre d'immeubles abandonnés pour y loger des sans-abri. Difficile à appliquer, son principe a toutefois subsisté et s'est inséré sous des formes plus allégées et différentes dans les codes du logement régionaux: la 'gestion provisoire des logements inoccupés' (souvent appelée 'réquisition douce') en Wallonie, le 'sociaal beheersrecht' en Flandre et le 'droit de gestion publique' des immeubles abandonnés à Bruxelles. Ces dispositifs ne sont pratiquement pas mis en œuvre, malgré des expériences qui démontrent qu'il s'agit essentiellement d'une question de volonté</li> </ul>

	<p>politique (exemples: Borgerhout en Flandre et La Louvière en Wallonie). Lorsque l'immeuble est dans un état trop délabré, l'alternative de la taxation, au profit d'une politique du logement, s'impose. Toutefois, la taudification n'est pas forcément la règle. Ainsi, d'aucuns soulignent que par logements 'abandonnés', il faut aussi entendre les étages des commerces inoccupés, particulièrement à Bruxelles, ce qui ouvre considérablement les perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Évaluer et contrôler l'application de la législation relative à l'adresse de référence.</b> De nombreuses associations rapportent que différents CPAS du pays refusent d'appliquer les dispositions concernant l'adresse de référence. Les personnes se voient refuser l'inscription aux motifs qu'elles n'ont pas été radiées de la commune où elles résidaient (alors que le CPAS de la nouvelle commune peut légalement s'en charger). Les sans abri se retrouvent alors dans une situation administrative inextricable et dans une zone de non-droit.</li></ul>
--	--

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Logement – Habitat permanent dans les équipements touristiques</b>
Constat	<p>Certaines personnes se retrouvent dans des équipements touristiques en raison du manque de logements. Vu la hausse des loyers et le fait que beaucoup de personnes doivent s'en sortir avec un faible revenu, il est devenu particulièrement difficile de trouver un logement abordable. En outre, il existe une forte pénurie de logements sociaux dans les différentes Régions. Ce n'est toutefois pas le seul motif expliquant le choix d'une telle forme d'habitat. De nombreux habitants permanents apprécient par exemple aussi beaucoup les contacts sociaux qui se nouent dans ce type d'habitat.</p>
Propositions	<p>- <b>Ouvrir les politiques du logement vers des formes d'habitat alternatives.</b> Les projets-pilotes présentés dans le rapport 2007 ne le sont pas pour indiquer qu'ils constituent 'la' réponse à la problématique de l'habitat permanent en camping. Cependant, ils offrent une source de réflexion et d'actions possibles en la matière.</p> <p>En tout cas, ils amènent à plaider pour une politique diversifiée, qui favorise l'innovation sociale et évite la 'pensée unique' (autrement dit : la nécessité impérieuse d'une éradication de toute forme d'habitat extérieur). L'idée - ou le cliché - selon laquelle tous les habitants permanents vivent dans des conditions indignes et qu'il y a impérativement lieu de les évacuer au plus vite, essentiellement dans des logements sociaux, afin de leur permettre d'accéder à un logement décent, ne correspond ni à la réalité ni aux aspirations de nombreuses personnes. Par ailleurs, aucune des Régions n'a les moyens d'une telle politique. Certes, tant en Wallonie qu'en Flandre, les associations et les acteurs de terrain reconnaissent avec réalisme qu'un certain nombre de campings et parcs résidentiels posent de réels problèmes. Ils ne se profilent pas comme défenseurs du 'n'importe quoi n'importe où'. Enfin, il ne fait aucun doute que tous les résidents permanents ne souhaitent pas rester dans ces zones.</p> <p>Unaniment, les participants à la concertation plaident en tout cas pour le développement d'un 'habitat social extérieur', qui peut revêtir des formes multiples. En tous les cas, il s'agirait de conserver les éléments positifs de l'habitat en camping : des habitations financièrement accessibles, de qualité, une diversité de formes d'habitats, ... Ils insistent sur la gestion sociale de tels habitats qui ne peuvent être soumis aux lois du marché, sous peine de voir se reproduire les carences du marché classique.</p>

	<p>Une telle ouverture à l'innovation implique également davantage de souplesse et de créativité en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Pourquoi, se demandent divers acteurs, faudrait-il toujours définir les zones en termes exclusifs : zones d'habitat ou zones de loisirs ? Une mixité, réfléchie et encadrée, est parfaitement concevable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Garantir une participation réelle des habitants permanents à leurs solutions de (re)logement, avec une prise en compte de l'énergie positive qu'ils ont déployée</b></li> <li>- En Flandre, la volonté de promouvoir la participation n'apparaît pas dans la politique régionale, sauf peut-être dans certains projets-pilotes. En Wallonie, les textes relatifs au Plan HP soulignent la nécessité, d'une part, de respecter certains choix de vie et, d'autre part, d'aider ceux qui le souhaitent à se reloger dignement. L'adhésion des habitants est présentée comme un critère déterminant. La réussite du plan HP repose plus généralement sur une dynamique qui implique l'adhésion de diverses parties : la Région certes, mais aussi les communes, les partenaires locaux, les exploitants, les résidants. Si l'un des rouages de la dynamique fait défaut, tout le processus est mis à mal. Dans de tels cas, les résidants vivent dans l'angoisse permanente de devoir partir pratiquement du jour au lendemain. Il y aurait sans doute lieu de valoriser et de promouvoir les 'bonnes pratiques' observées.</li> <li>- <b>Accroître les moyens des pouvoirs locaux compte tenu des réalités spécifiques, particulièrement dans l'accompagnement social et financier</b></li> <li>- <b>Procéder à des évaluations qualitatives du relogement</b></li> </ul> <p>De nombreux acteurs demandent de manière urgente une étude qualitative sur les habitants qui ont été relogés (amélioration de leurs conditions de logement, mais aussi de vie en général). Pour la suite, il semble utile de demander la mise en place d'un suivi systématique ('monitoring') de tous ces habitants de manière précisément à pouvoir évaluer régulièrement les politiques de relogement mises en œuvre.</p>
--	--

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Énergie – Marchés libéralisés du gaz et de l'électricité : information et évaluation</b>
Constat	Les marchés régionaux belges du gaz et de l'électricité sont entièrement libéralisés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007. Toutefois, de nombreux ménages, en particulier précarisés, ont encore peu conscience du changement et de ses implications.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuivre l'information sur la libéralisation et les mesures sociales ainsi que la formation des travailleurs sociaux</b></li> <li>- L'information doit se poursuivre, via des canaux et un langage accessible au plus grand nombre. L'information concernant les mesures sociales s'avère, quant à elle, tout à fait insuffisante dans les trois Régions, avec des différences toutefois. Une information plus ou moins détaillée est disponible sur les sites internet des régulateurs régionaux. Cependant, elle ne permet pas de répondre à l'ensemble des questions que se posent les consommateurs confrontés à des difficultés de paiement de leurs factures de gaz et d'électricité et est inaccessible à la plupart de ceux-ci, qui disposent rarement de l'outil informatique. D'autres canaux d'information, via des brochures didactiques, par exemple doivent dès lors être privilégiés. Ces brochures pourraient utilement être jointes par les fournisseurs à leurs courriers de rappel.</li> </ul> <p>Les personnes endettées en matière d'énergie ont de nombreuses questions spécifiques par rapport à leur possibilité de choisir un (nouveau) fournisseur, par rapport au (dé)placement de leur compteur à budget ou de leur limiteur de puissance en cas de déménagement et sur les frais y afférents, sur les dettes contractées avant l'ouverture du marché... Les réponses à ces questions n'apparaissent nulle part. Elles sont pourtant essentielles pour ces personnes. Dans ce contexte particulier et de libéralisation en général, les autorités régionales doivent poursuivre et renforcer la formation qu'elles proposent aux travailleurs sociaux en matière d'énergie, afin qu'ils soient à même de répondre aux interpellations des clients précaires. Des services spécialisés devraient être mis en place dans chaque Région, auxquels les travailleurs sociaux puissent faire appel en cas de question ou de problème.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rendre obligatoire, via l'ajout d'une obligation de service public, la présence d'un service-clientèle de qualité chez les fournisseurs</b></li> </ul> <p>Pour des raisons de coûts, les fournisseurs ne proposent pas de bureaux ouverts à la clientèle pour régler d'éventuels problèmes. Ils privilégient le système du call-center, sans que les dossiers</p>

individuels des clients ne soient suivis sur le long terme par un même employé. Les services de ces call-center sont le plus souvent déficients, apportant soit des réponses-types, soit des réponses variables selon les employés. Ces services ne permettent le plus souvent pas une résolution rapide des problèmes, qui peuvent parfois mener à l'endettement ou à l'aggravation de l'endettement. Les autorités régionales devraient dès lors imposer aux fournisseurs commerciaux et de dernier ressort, via une obligation de service public, de proposer au minimum un bureau ouvert à la clientèle par Région où ils exercent. En outre, chaque fournisseur devrait prévoir un numéro de téléphone gratuit pour la clientèle ainsi qu'un service des plaintes.

- **Évaluer les effets de la libéralisation**

Le fonctionnement des marchés libéralisés du gaz et de l'électricité devrait faire l'objet d'une évaluation au sein des trois Régions et au niveau national, du point de vue de ses impacts sociaux et en impliquant des représentants de l'ensemble des acteurs concernés. Le Service pourrait collaborer à cet exercice en ce qui concerne la contribution des personnes qui vivent dans la pauvreté, via leurs associations.

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Énergie – Statut de client protégé</b>
Constat	<p>Les autorités fédérales octroient un tarif spécial pour le gaz et l'électricité à une série de catégories de personnes ayant un statut spécifique. Les autorités régionales, quant à elles, accordent une protection particulière à ces mêmes personnes ainsi qu'à celles qui bénéficient d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes par un organisme reconnu. Ces mesures d'aide sont nécessaires, mais n'ont de sens que si elles s'ouvrent à toutes les personnes qui en ont besoin. Ce n'est pas du tout le cas à ce jour. Les chiffres wallons sont éloquentes à ce sujet. Seuls 5 % des personnes en défaut de paiement sont des clients protégés. Aujourd'hui, à revenu égal, un bénéficiaire du RIS et un chômeur ne peuvent pas prétendre à la même protection.</p> <p>En outre, de nombreux ménages passent à côté d'aides auxquelles ils ont droit, souvent par ignorance. Les services sociaux auxquels ils s'adressent ne les informent pas toujours des mesures qui leur sont destinées.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tenir compte de l'état de besoin réel des personnes dans l'attribution des statuts.</b> Pour être plus juste, il faut étudier si dans le système, on peut tenir compte de l'état de besoin des personnes en se basant sur le montant des revenus d'une part, sur la composition de famille, l'état du logement et certaines circonstances personnelles exceptionnelles d'autre part. Le CPAS doit également être habilité à octroyer ces statuts sur base des enquêtes sociales qu'il réalise. C'est le cas dans la Région de Bruxelles-Capitale, région où le régulateur peut en outre aussi octroyer ce statut.</li> <li>- <b>Adopter une approche proactive des droits des personnes.</b> Une approche résolument proactive des droits des personnes, visant à ce que tous les ayants droit à certains avantages en bénéficient effectivement est nécessaire. L'automatisation annoncée des prix sociaux maximaux répond à cette demande. Cette mesure concerne toutefois uniquement les catégories définies à l'échelon fédéral et non pas les groupes de personnes qui bénéficient du statut de client protégé à titre complémentaire. D'autres droits attendent des dispositions similaires.</li> </ul>

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Énergie - Sources d'énergie à usage domestique</b>
Constat	L'électricité et le gaz (de ville) sont des sources d'énergie 'liées aux conduites'. Dès lors, le suivi et l'évaluation sont beaucoup plus simples que dans le cas de sources d'énergie n'impliquant pas un raccordement à un réseau. Par conséquent, les personnes utilisant ce dernier type de sources d'énergie pour se chauffer risquent de ne pas être prises en compte lors de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures politiques.
Proposition	<b>Évaluer le nombre de cuves à mazout vides.</b> A l'heure actuelle, rien ne permet d'évaluer le nombre de ménages qui ne peuvent faire remplir leur cuve à mazout faute de moyens. Or un problème invisible est trop vite considéré comme inexistant. Afin d'agir au mieux, avoir une idée de l'ampleur de cette réalité apparaît important.

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Énergie – Prix</b>
Constat	On constate qu'un nombre croissant de ménages éprouve ou risque d'éprouver des problèmes pour acquitter ses factures. La situation est interpellante et demande une attention particulière des autorités.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Adopter des mesures d'aide financière ambitieuses.</b> Des mesures particulières et conséquentes à destination des ménages à bas revenus s'imposent, afin que tous puissent se chauffer, cuisiner et s'éclairer à des prix raisonnables. Les prix sociaux maximaux ne semblent pas suffisants en la matière puisqu'ils suivent l'évolution des prix du marché.</li> <li>- <b>Mettre en place une tarification solidaire et progressive.</b> Bien à la fois de première nécessité et de luxe, selon l'usage qui en est fait, l'énergie devrait avoir un prix accessible à tous pour les consommations de base et dissuasif pour les consommations plus importantes. Malgré la liberté tarifaire qui règne sur le marché libéralisé, les autorités devraient inciter les fournisseurs à proposer des prix progressifs.</li> <li>- <b>Créer des cellules "énergie" dans les CPAS et harmoniser leurs pratiques.</b> Les problèmes d'accès à l'énergie pour des raisons financières constituent un ensemble complexe, touchent de plus en plus de ménages et demandent, pour bien faire, une intervention globale, tant en amont par une aide à la réalisation d'économies d'énergie, qu'en aval à travers un accompagnement des ménages endettés. Les autorités, tant fédérales que régionales, ont accordé aux CPAS un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté énergétique, en leur confiant de très nombreuses missions et possibilités d'intervention. Cependant, malgré l'expertise que demande cette matière, seuls quelques CPAS disposent de personnel consacré aux problèmes d'énergie. Dès lors, les possibilités d'intervention prévues dans les législations se trouvent sous-exploitées et les personnes moins aidées qu'elles ne pourraient l'être. Une prise en charge efficace de ces problèmes demande du temps, de la spécialisation et des moyens. Les autorités fédérales et régionales devraient encourager et soutenir financièrement la création de cellules consacrées à l'énergie dans les CPAS. Les CPAS les plus importants devraient disposer de leur propre cellule, les plus petits organiser des structures communes à plusieurs localités. Pour éviter la grande disparité de traitements des ménages selon les CPAS et le sentiment d'arbitraire qui l'accompagne, les pouvoirs publics devraient par ailleurs encourager les CPAS à</li> </ul>

	réfléchir ensemble à l'harmonisation de leurs pratiques.
--	--

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Énergie – Performance énergétique</b>
Constat	<p>La meilleure façon de diminuer sa facture d'énergie est sans aucun doute de réduire sa consommation. L'utilisation rationnelle de l'énergie, à travers la mise en pratique de conseils simples, fait l'objet de campagnes d'information de plus en plus nombreuses, dans les milieux sensibles à l'environnement et auprès des publics précarisés. Utiliser rationnellement l'énergie est certes nécessaire, mais les effets sur la facture restent marginaux si, par ailleurs, l'état du logement et/ou des installations est déplorable. Agir sur la performance énergétique des équipements, des installations et des logements apparaît dès lors le moyen le plus efficace d'agir simultanément sur les montants facturés pour la fourniture d'énergie et sur l'impact écologique de notre consommation et devrait constituer une priorité sociale et écologique pour les responsables politiques.</p> <p>Cette préoccupation vaut pour tous les ménages, mais en particulier pour les ménages à faibles revenus, dont les logements, souvent humides, peu isolés et ventilés, sont source de pertes d'énergie importantes, sans que ces ménages ne disposent des moyens nécessaires pour agir sur les causes du problème.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Diffuser largement des informations claires et accessibles.</b> Les informations sur les mesures existantes ou sur toute nouvelle mesure, mais aussi les conseils faciles pour utiliser plus rationnellement l'énergie ou les trucs (bricolage) pour améliorer (presque) sans frais la performance énergétique de son logement, doivent être largement diffusées et adaptées à un public précarisé. Elles doivent mettre en évidence l'intérêt économique de ces changements de comportements ou de ces investissements.</li> <li>- <b>Augmenter le montant des primes pour les publics précaires.</b> Les montants des primes pourraient être majorés lorsque les bénéficiaires disposent de peu de moyens financiers. Toutefois, ces primes n'ont d'intérêt pour des ménages en situation précaire que si elles s'accompagnent d'un système de prêt à intérêt bas ou nul. En effet, ces ménages n'ont pas les fonds nécessaires à disposition pour réaliser des investissements coûteux, or les primes interviennent a posteriori.</li> <li>- <b>Évaluer le fonctionnement du Fonds de Réduction du Coût Global de l'Énergie (FRCE) et en augmenter les moyens d'intervention.</b> Le FRCE propose aux particuliers des emprunts bon marché pour leurs investissements économiseurs d'énergie. Pour certains</li> </ul>

	<p>publics cibles, il finance le mécanisme de tiers-investisseur. Pour ce faire, il travaille en collaboration avec des entités locales. Toutefois, celles-ci sont en nombre très restreint. Peu de ménages peuvent dès lors profiter de ces aides. Après l'évaluation du fonctionnement du FRCE et son amélioration éventuelle, ses moyens devraient être augmentés afin que tous les ménages qui peuvent y prétendre puissent bénéficier de ce soutien, sans discrimination selon le lieu de leur domicile. L'évaluation demandée devrait se faire avec la participation des personnes concernées par la mesure.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prévoir une aide pour l'achat de tous les appareils ménagers permettant d'économiser l'énergie dans son logement.</b></li> <li>- <b>Inciter les propriétaires à réaliser des travaux économiseurs d'énergie sans augmentation excessive du loyer.</b> Un soutien financier supplémentaire pourrait être accordé aux propriétaires de biens mis en location pour des investissements économiseurs d'énergie, lorsqu'ils s'engagent à ne pas augmenter le loyer pendant quelques années. Les Régions pourraient par ailleurs profiter de la mise en œuvre des certificats énergétiques, dès 2009, pour imposer des critères énergétiques minimaux pour la location de biens immobiliers.</li> <li>- <b>Donner la priorité aux logements sociaux.</b> La rénovation énergétique des bâtiments de logements sociaux devrait être une priorité pour les autorités régionales. Elles pourraient en ce sens ajouter à la liste des obligations de service public des gestionnaires de réseau de distribution la mission d'intervenir comme tiers-investisseur pour les sociétés de logements sociaux. Par ailleurs, les plans de rénovation de ces logements devraient intégrer prioritairement des critères d'efficacité énergétique.</li> </ul>
--	---

## Propositions communes aux Régions

Titre	<b>Énergie – Droit à l'énergie</b>
Constat	<p>L'énergie est un bien de base, un bien de première nécessité dans nos sociétés contemporaines, auxquels tous n'ont aujourd'hui pas accès.</p> <p>Certains estiment que le droit à un logement décent, consacré par l'article 23 de la Constitution, implique en fait le droit à l'énergie. D'autres pensent que ce droit devrait être mentionné plus explicitement vu l'ampleur de la problématique du non accès à ce droit.</p>
Proposition	<p><b>Garantir un droit constitutionnel effectif à l'énergie.</b> L'accès à l'énergie, en tant que bien de première nécessité dans notre société moderne, doit être reconnu comme un droit essentiel pour tous. Il mérite à ce titre d'être inscrit dans la Constitution comme un droit à part ou à travers le droit constitutionnel à un logement décent. Dans ce dernier cas, les codes du logement régionaux doivent être adaptés en ce sens. Des exigences d'installations électriques ou de gaz sont insuffisantes. Les dispositions doivent offrir des garanties minimum aux personnes de pouvoir se chauffer, cuisiner et s'éclairer. Pour concrétiser ce droit, État fédéral et Régions doivent, chacun selon leurs compétences, garantir à tous un accès effectif à l'énergie à des prix raisonnables ainsi qu'une quantité d'énergie minimale.</p>



**Propositions spécifiques à la Communauté/Région flamande**



## Propositions spécifiques à la Communauté/Région flamande

Titre	<b>Enseignement - Inscription en primaire</b>
Constat	Le décret sur l'égalité des chances dans l'enseignement instaure le droit d'inscription. Les plates-formes de concertation locale veillent au respect de ce droit. Beaucoup de choses dépendent cependant des initiatives que ces plates-formes prennent de leur propre chef. Il faut veiller à ce que l'esprit de la loi soit respecté afin que le droit de s'inscrire dans l'école de son choix soit effectif pour tous les enfants, ceux issus de familles défavorisées inclus.
Proposition	<b>Il faut évaluer l'impact des mesures prises récemment pour renforcer le droit d'inscription en impliquant tous les acteurs, parents vivant dans la pauvreté y compris.</b> Ils sont en effet confrontés à une diversité de pratiques de la part des plates-formes de concertation, aux effets secondaires non désirés de certaines mesures et à des zones d'ombre.

## Propositions spécifiques à la Communauté/Région flamande

Titre	<b>Enseignement – Politique linguistique</b>
Constat	Le lien de cause à effet entre le fait de parler une autre langue que celle utilisée à l'école, les caractéristiques socioéconomiques et le retard ou l'échec scolaire est controversé. Il est vrai cependant que le langage utilisé à l'école est souvent en porte-à-faux par rapport à celui d'enfants parlant une autre langue mais aussi au langage utilisé par les enfants pauvres dans leur milieu familial. Les exigences linguistiques sont dès lors élevées dans l'enseignement flamand.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dans la lutte contre les inégalités sociales à l'école et contre l'échec scolaire, la politique linguistique et l'attention aux facteurs socioéconomiques doivent aller de pair.</b></li> <li>- <b>Il faut considérer comme une richesse et non comme un problème le fait que les enfants d'origine étrangère parlent plusieurs langues.</b></li> <li>- <b>Il faut sensibiliser les écoles à la nécessité d'utiliser un langage adapté pour communiquer avec les parents vivant dans la pauvreté.</b></li> </ul>

## Propositions spécifiques à la Communauté/Région flamande

Titre	<b>Enseignement – Frais de scolarité</b>
Constat	<p>Maximum à facturer, instauration de bourses d'études dans l'enseignement fondamental, assouplissement des conditions financières à remplir pour obtenir une bourse d'études (enseignement maternel et obligatoire) ou une allocation d'études (enseignement supérieur), augmentation du montant de ces bourses et allocations... Les autorités flamandes ont déjà pris bon nombre de mesures pour réduire les frais de scolarité et assurer le plus possible la gratuité de l'enseignement obligatoire. Pourtant, divers frais scolaires continuent à peser lourd dans le budget des personnes vivant dans la pauvreté ; une attention politique persistante à cette problématique s'impose donc.</p>
Propositions	<p>Les projets relatifs à la réduction des frais dans les écoles secondaires sont des initiatives louables mais ils doivent s'accompagner de mesures structurelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Introduire le système du maximum à facturer dans l'enseignement secondaire et évaluer son application.</b></li> <li>- <b>Donner aux écoles proposant un enseignement technique et professionnel les moyens nécessaires pour acheter du matériel et des outils coûteux</b> et les mettre à la disposition des élèves.</li> </ul> <p><b>Inciter les autorités locales à contribuer, elles aussi,</b> à ce que les familles vivant dans la pauvreté puissent payer les frais de scolarité.</p>

## Propositions spécifiques à la Communauté/Région flamande

Titre	<b>Énergie – Compteur à budget et limiteur de puissance</b>
Constat	<p>Le compteur à budget est un système de prépaiement des consommations d'électricité et, à l'avenir, du gaz. Le ménage sous compteur à budget doit placer de l'argent sur une carte pour pouvoir avoir accès au courant. Lorsque le montant de la carte est épuisé, le ménage doit recharger sa carte pour avoir un usage normal de l'électricité. En Région flamande, le compteur est systématiquement couplé à un limiteur de puissance. La commission locale d'avis de coupure peut toutefois décider de retirer le limiteur de puissance. Reste alors un compteur à budget 'nu' que le consommateur doit recharger pour disposer d'électricité et éviter de 'provoquer lui-même' la coupure.</p> <p>Dans les trois Régions, le dispositif du limiteur de puissance électrique existe. Comme son nom l'indique, il limite le wattage disponible simultanément dans l'habitation. En cas de dépassement, les plombs sautent. En Région flamande, la puissance a été augmentée à 10 ampères. Cette fourniture minimale n'est cependant pas gratuite.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rendre le chargement de la carte de prépaiement gratuit et facile d'accès.</b> Aujourd'hui, charger la carte d'un compteur à budget a souvent un coût. Celui-ci est d'autant plus élevé lorsque les personnes qui en font usage chargent régulièrement de petites sommes. A ce coût s'ajoute celui des transports qui mènent aux lieux de rechargement. Il faut prévoir suffisamment de lieux de rechargement qui soient aisément accessibles, gratuits et disponibles en dehors des heures de bureau.</li> <li>- <b>Garantir à tous l'accès à une quantité minimale d'électricité.</b> Tous les ménages doivent pouvoir disposer d'une quantité minimale d'électricité. Tout compteur à budget, pour les clients protégés comme non protégés, devrait être couplé à un limiteur de puissance.</li> </ul>

## Propositions spécifiques à la Communauté/Région flamande

Titre	<b>Énergie – Coupures de gaz et d'électricité</b>
Constat	En théorie, la législation prévoit la comparution devant une commission locale d'avis préalablement à toute décision de coupure. Toutefois, l'expérience montre que certains ménages sont coupés sans avoir reçu de convocation. Par ailleurs, de nombreuses personnes, pourtant dûment convoquées, ne se présentent pas à la réunion de la LAC, soit par incompréhension de ce qui les attend, soit parce que s'estimant d'avance "condamnées". Elles sont alors coupées.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Garantir la comparution devant une instance avant toute décision de coupure et faire précéder celle-ci d'une visite sociale et informative d'un travailleur social</b> Pour éviter les situations susmentionnées et tenter de trouver une solution aux difficultés financières rencontrées, les personnes invitées à se présenter devraient recevoir une visite sociale et d'information par rapport à la tenue de la LAC avant toute comparution. Si cette visite n'a pas eu lieu et que la personne convoquée ne se présente pas à la réunion, aucune décision de coupure ne devrait pouvoir être prise. La personne devrait être re-convoquée après une visite sociale et d'information.</li> <li>- <b>Prévoir la possibilité d'être rebranché pendant les mois d'hiver</b> A l'instar de ce que la législation bruxelloise permet, les CPAS de la Région flamande devraient pouvoir demander au fournisseur de dernier ressort de leur région de rebrancher durant les mois d'hiver des ménages préalablement coupés, lorsque la dignité humaine le justifie. Si un ménage ne peut faire face à cette dépense, le CPAS devrait prendre en charge tout ou partie du montant de la facture.</li> </ul>

## Propositions spécifiques à la Communauté/Région flamande

Titre	<b>Énergie - Performance énergétique</b>
Constat	<p>Les déductions fiscales et les primes interviennent après l'investissement lui-même. Or les ménages précaires ne disposent pas par avance des moyens nécessaires pour réaliser de gros investissements. Pour être appropriées, les aides doivent donc intervenir avant l'investissement afin de permettre celui-ci. Par ailleurs, les montants des aides pourraient utilement être majorés lorsqu'elles sont destinées à des publics précarisés. En Région wallonne, le dispositif MEBAR répond théoriquement à ces attentes. Il finance à concurrence d'un montant maximum la réalisation de travaux économiseurs d'énergie à destination de ménages à revenus modestes. Les travaux dont le coût ne dépasse pas le montant de la subvention sont entièrement supportés par celle-ci. Le demandeur n'intervient qu'en cas de dépassement. Un autre intérêt du dispositif par rapport à d'autres mesures est que l'aide s'applique à tous travaux jugés nécessaires pour économiser l'énergie, via un audit énergétique, et non à une liste restrictive d'investissements.</p>
Proposition	<p>Comme dans le cas de la mesure wallonne MEBAR, une <b>aide financière</b> pourrait être octroyée aux <b>ménages précarisés en vue de la réalisation de travaux économiseurs d'énergie</b>. Les travaux seraient directement payés par la Région et <b>les ménages ne devraient donc pas déboursier préalablement</b>. Par ailleurs, tous types de travaux pourraient bénéficier d'un tel soutien, s'ils sont jugés justifiés.</p>

## Propositions spécifiques à la Communauté/Région flamande

Titre	<b>Energie – Statut de client protégé</b>
Constat	<p>Les 'clients protégés résidentiels à revenus modestes ou à situation précaire' bénéficient de prix maximaux sociaux pour le gaz et l'électricité. Ce sont les autorités fédérales qui ont défini les conditions requises pour l'obtention de ce statut. Il est prévu d'appliquer automatiquement ces prix maximaux sociaux dans un proche avenir. Une fois l'automatisation effective, les ayants droit ne devront plus envoyer d'attestation à leur fournisseur d'énergie.</p> <p>En outre, les Régions ont prévu une protection supplémentaire pour la 'clientèle protégée'. Cette catégorie est toutefois plus large. En Flandre, elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 'clients protégés résidentiels' (niveau fédéral),</li> <li>- les personnes en règlement collectif de dettes,</li> <li>- les personnes bénéficiant d'une guidance budgétaire par le CPAS,</li> <li>- les personnes bénéficiant d'une intervention majorée de la part de la mutuelle.</li> </ul> <p>Cette protection supplémentaire interdit par exemple de facturer des frais à la clientèle protégée pour l'envoi de lettres de rappel et de mises en demeure en cas de non paiement de la facture de gaz ou d'électricité. En outre, dans le cadre de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des avantages sont octroyés aux clients protégés, par exemple sous forme de primes plus élevées et de bons de réduction lors de l'achat d'un nouveau réfrigérateur ou d'une nouvelle machine à laver.</p>
Proposition	<p>Le projet d'arrêté du gouvernement flamand relatif aux obligations de service public dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz - il est actuellement examiné par le Conseil d'État et devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009 - prévoit néanmoins d'assimiler le groupe cible 'clientèle protégée' à la catégorie de 'clients résidentiels protégés' définie à l'échelon fédéral. Les arguments invoqués sont les suivants : les autorités fédérales envisagent d'élargir ce groupe cible fédéral aux catégories supplémentaires bénéficiant du statut régional de 'clientèle protégée' et l'application automatique des prix maximaux sociaux est annoncée.</p> <p>La réflexion menée par les autorités fédérales n'a toutefois pas encore été traduite en législation. Si cela n'est pas fait avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009, beaucoup de personnes risquent de ne pas obtenir cette protection et ce soutien supplémentaires. <b>Il faudrait prévoir</b></p>

	que la disposition susmentionnée du projet d'arrêté entre seulement en vigueur au moment où l'élargissement du groupe cible des 'clients résidentiels protégés' et l'octroi automatique sont devenus réalité au niveau fédéral.
--	---

**Propositions spécifiques à la Communauté française**



## Propositions spécifiques à la Communauté française

Titre	<b>Famille - Aide à la jeunesse</b>
Constat	Un dialogue approfondi est en cours depuis plusieurs années, entre des associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent, des professionnels de services de l'aide à la jeunesse, des représentants de la Direction générale de l'aide à la jeunesse, le cabinet de la ministre compétente, avec le soutien du Service de lutte contre la pauvreté, dialogue nommé 'Agora'. L'objectif est d'arriver à une meilleure application du décret relatif à l'aide à la jeunesse, et en particulier en ce qui concerne la place qui y est prévue pour le partenariat entre familles et professionnels. Dans le cadre de ces échanges, une recherche action a été lancée sur l'accès aux écrits professionnels par les familles concernées.
Proposition	Il est demandé de continuer à <b>soutenir ce processus 'Agora'</b> et de <b>tirer toutes les leçons de la recherche action sur l'accès aux écrits professionnels par les familles concernées.</b>

## Propositions spécifiques à la Communauté française

Titre	<b>Enseignement – Frais scolaires</b>
Constat	<p>Des recherches ont montré que pour beaucoup de familles populaires, la scolarité d'un enfant coûte encore trop cher, tant en ce qui concerne les fournitures que pour ce qui est des activités, excursions, etc. Ce problème, qui n'est pas neuf, peut avoir un impact très négatif sur les résultats scolaires des enfants.</p> <p>Dans l'enseignement technique et professionnel surtout – filières dans lesquelles les enfants issus de familles modestes se retrouvent le plus souvent – des outils coûteux doivent être achetés. Ces filières méritent donc qu'on s'en préoccupe en priorité. Les écoles professionnelles devraient recevoir les moyens nécessaires pour acheter elles-mêmes le matériel requis, ce qui éviterait aux parents de se retrouver avec des équipements chers mais inutiles si leur enfant change d'orientation en cours de scolarité.</p>
Proposition	<p><b>Etre particulièrement attentif aux frais de scolarité pour les familles ayant des enfants dans l'enseignement technique et professionnel.</b> Ces filières attirent plus d'élèves pauvres mais les dépenses à consentir y sont plus élevées.</p> <p>Il est demandé aux autorités compétentes de poursuivre leurs efforts pour rendre la scolarité tout à fait gratuite (voir fiche commune pour les Communautés françaises, flamandes et germanophones).</p>

## Propositions spécifiques à la Communauté française

Titre	<b>Enseignement – Inscription</b>
Constat	<p>Idéalement, toutes les familles devraient pouvoir inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix. Mais en pratique il est apparu que certaines écoles développaient des pratiques de sélection lors de l'inscription. Ainsi, certains élèves sont plus ou moins dissuadés de s'inscrire dans certains établissements car il est supposé qu'ils ne pourront pas répondre à toutes les exigences (pédagogiques ou financières par exemple) exigées.</p> <p>Des mesures régulant davantage les procédures d'inscriptions ont été prises ces dernières années. Si ces législations vont dans la bonne direction, certaines de leurs dispositions soulèvent des questions et demandent une évaluation.</p> <p>Il subsiste en outre des questions au sujet du sort des élèves exclus d'une école, y compris les élèves majeurs exclus dont les établissements ont le droit de refuser leur inscription.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Évaluer les effets des récentes mesures destinées à renforcer le droit d'inscription, en impliquant tous les acteurs concernés y compris les familles.</b></li> <li>- <b>Faire en sorte que le libre choix de l'école soit une réalité pour tous les enfants, y compris ceux issus de familles défavorisées.</b></li> <li>- <b>Interdire aux établissements d'enseignement de refuser les élèves majeurs renvoyés d'une autre école.</b></li> </ul>



## Propositions spécifiques à la Région wallonne



## Propositions spécifiques à la Région wallonne

Titre	<b>Énergie – Compteur à budget et limiteur de puissance</b>
Constat	<p>Le compteur à budget est un système de prépaiement des consommations d'électricité et, récemment, du gaz. Le ménage sous compteur à budget doit placer de l'argent sur une carte pour pouvoir avoir accès au courant ou au gaz. Lorsque le montant de la carte est épuisé, le ménage doit recharger sa carte pour avoir un usage normal de l'électricité. Le compteur à budget est légalement prévu en Région flamande et en Région wallonne. En ce qui concerne l'électricité, en Région flamande, le compteur est systématiquement couplé à un limiteur de puissance. La commission locale d'avis (de coupure) flamande (LAC) peut toutefois décider de retirer le limiteur de puissance. En Région wallonne, le compteur à budget est couplé à un limiteur de puissance chez les clients protégés uniquement.</p> <p>Dans les trois Régions, le dispositif du limiteur de puissance électrique existe. Comme son nom l'indique, il limite le wattage disponible simultanément dans l'habitation. En cas de dépassement, les plombs sautent.. En Région wallonne, la puissance a été augmentée à 10 ampères. Cette fourniture minimale n'est cependant pas gratuite.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rendre le chargement de la carte de prépaiement facile d'accès.</b> Les cartes de prépaiement peuvent être rechargées ,dans les bureaux des gestionnaires de réseaux et par le biais des cabines téléphoniques Belgacom (via la carte Proton). Mais le nombre de cabines téléphoniques ne cessent de diminuer et certaines ne fonctionnent pas. Dès lors il faut veiller à prévoir suffisamment de lieux de rechargement qui soient aisément accessibles, et disponibles en dehors des heures de bureau.</li> <li>- <b>Garantir à tous l'accès à une quantité minimale d'électricité.</b> Tous les ménages doivent pouvoir disposer d'une quantité minimale d'électricité. En Région wallonne, seuls les clients protégés ont droit à un limiteur de puissance. Tout compteur à budget, pour les clients protégés comme non protégés, devrait être couplé à un limiteur de puissance.</li> </ul>

## Propositions spécifiques à la Région wallonne

Titre	<b>Énergie – Coupures de gaz et d'électricité</b>
Constat	<p>En théorie, la législation prévoit la comparution des clients protégés devant une commission locale d'avis préalablement à toute décision de retrait de la fourniture minimale (électricité) ou de coupure de gaz. En Région wallonne, seuls les clients protégés, soit approximativement 5% des clients en défaut de paiement, sont invités à comparaître devant la commission locale pour l'énergie (CLE). Les autres peuvent être privés d'accès à l'énergie sans autre forme de procès, s'ils ne donnent pas suite à une mise en demeure. Par ailleurs, de nombreuses personnes, pourtant dûment convoquées, ne se présentent pas à la réunion de la CLE, soit par incompréhension de ce qui les attend, soit parce que s'estimant d'avance "condamnées". Par conséquent une décision en leur défaveur sera prise.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Garantir la comparution devant une instance avant toute décision et faire précéder celle-ci d'une visite sociale et informative d'un travailleur social.</b> Pour éviter les situations susmentionnées et tenter de trouver une solution aux difficultés financières rencontrées, les personnes invitées à se présenter devraient recevoir une visite sociale et d'information par rapport à la tenue de la CLE avant toute comparution. Si cette visite n'a pas eu lieu et que la personne convoquée ne se présente pas à la réunion, aucune décision ne devrait pouvoir être prise. La personne devrait être re-convoquée après une visite sociale et d'information.</li> <li>- <b>Exclure les problèmes financiers du concept de la mauvaise volonté manifeste.</b> La mauvaise volonté manifeste, comprise comme le fait qu'une personne dispose des moyens financiers d'honorer ses factures et ne le fait pourtant pas, est un critère de décision de coupure. Dans la pratique, des personnes qui ne parviennent pas à respecter un plan de paiement conclu lors d'une réunion de la CLE sont vite considérées comme de mauvaise volonté. Or le manque de moyens financiers est bien sûr souvent à l'origine du non-suivi du plan d'apurement. Une définition plus précise des circonstances ouvrant la porte au retrait de la fourniture minimale (électricité) ou à la coupure de gaz s'impose dès lors.</li> <li>- <b>Prévoir la possibilité d'être rebranché pendant les mois d'hiver.</b> A l'instar de ce que la législation bruxelloise permet, les CPAS des autres Régions devraient pouvoir demander au fournisseur de dernier ressort de leur région de rebrancher durant les mois d'hiver des ménages préalablement coupés, lorsque la dignité</li> </ul>

	<p>humaine le justifie. Si un ménage ne peut faire face à cette dépense, le CPAS devrait prendre en charge tout ou partie du montant de la facture.</p>
--	---

## Propositions spécifiques à la Région wallonne

Titre	<b>Énergie – Mesures de soutien dans le cadre de la performance énergétique</b>
Constat	Les déductions fiscales proposées dans le cadre d'investissements économiseurs d'énergie supposent, pour pouvoir en bénéficier, d'être (suffisamment) imposé. Les ménages en situation de pauvreté ne le sont pas et n'entrent donc pas dans les conditions d'accès à cette aide.
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prévoir un mécanisme de compensation des déductions fiscales.</b> Pour remédier à cet inconvénient, les ménages faiblement ou pas imposés devraient pouvoir bénéficier d'une aide équivalente.</li> <li>- <b>Évaluer la mesure MEBAR.</b> Il convient d'évaluer la mesure MEBAR, qui propose une aide financière aux ménages précarisés en vue de la réalisation de travaux économiseurs d'énergie, les travaux étant directement payés par la Région et les ménages ne devant donc pas déboursier préalablement. Prolonger l'application de cette mesure, en tenant compte des résultats de cette évaluation.</li> </ul>

**Propositions spécifiques à la Région de Bruxelles-Capitale**



## Propositions spécifiques à la Région de Bruxelles Capitale

Titre	<b>Connaissance - Sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données</b>
Constat	Il a été impossible de calculer un chiffre fiable relatif à la pauvreté monétaire dans la région bruxelloise sur la base du PSBH et du PCM parce que la part bruxelloise de l'échantillon était trop petite. Le même problème se pose pour l'instrument EU-SILC actuel qui constitue? pour les années à venir, la source de la plupart des données chiffrées relatives à la pauvreté, aux niveaux national et européen. Cela signifie que pour Bruxelles – une région où il existe manifestement un gros problème de pauvreté (cf. le pourcentage élevé de bénéficiaires d'un revenu d'intégration entre autres) – on ne dispose pour l'instant que de peu d'indicateurs de pauvreté pouvant être comparés dans un contexte européen, et cela sera encore le cas à l'avenir.
Proposition	Pour que l'on puisse disposer de données fiables au sujet des différents groupes et situations en matière de pauvreté, les échantillons utilisés lors d'enquêtes doivent être suffisamment larges. Des efforts doivent donc être consentis pour <b>élargir l'échantillon sélectionné</b> pour la Région de Bruxelles-Capitale <b>pour l'enquête EU-SILC</b> , afin d'obtenir davantage de données fiables sur les revenus et les conditions de vie dans la Région.

## Propositions spécifiques à la Région de Bruxelles Capitale

Titre	<b>Énergie - Performance énergétique</b>
Constat	<p>Les déductions fiscales proposées dans le cadre d'investissements économiseurs d'énergie supposent, pour pouvoir en bénéficier, d'être (suffisamment) imposé. Les ménages en situation de pauvreté ne le sont pas et n'entrent donc pas dans les conditions d'accès à cette aide.</p> <p>En outre, les déductions fiscales et les primes pour les travaux économiseurs d'énergie interviennent après l'investissement lui-même. Or les ménages précaires ne disposent pas par avance des moyens nécessaires pour réaliser de gros investissements. Pour être appropriées, les aides doivent donc intervenir avant l'investissement afin de permettre celui-ci. Par ailleurs, les montants des aides pourraient utilement être majorés lorsqu'elles sont destinées à des publics précarisés. En Région wallonne, le dispositif MEBAR répond théoriquement à ces attentes. Il finance à concurrence d'un montant maximum la réalisation de travaux économiseurs d'énergie à destination de ménages à revenus modestes. Les travaux dont le coût ne dépasse pas le montant de la subvention sont entièrement supportés par celle-ci. Le demandeur n'intervient qu'en cas de dépassement. Un autre intérêt du dispositif par rapport à d'autres mesures est que l'aide s'applique à tous travaux jugés nécessaires pour économiser l'énergie, via un audit énergétique, et non à une liste restrictive d'investissements.</p>
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prévoir un mécanisme de compensation des déductions fiscales.</b> Pour remédier à cet inconvénient, les ménages faiblement ou pas imposés devraient pouvoir bénéficier d'une aide équivalente.</li> <li>- <b>(Pré)financer, pour les ménages à bas revenu, les travaux permettant d'économiser l'énergie.</b> Comme dans le cas de la mesure wallonne MEBAR, une aide financière pourrait être octroyée aux ménages précarisés en vue de la réalisation de travaux économiseurs d'énergie. Les travaux seraient directement payés par la Région et les ménages ne devraient donc pas déboursier préalablement. Par ailleurs, tous types de travaux peuvent bénéficier d'un tel soutien, s'ils sont jugés justifiés.</li> </ul>

